

LE CRESPON

No 35
Avril 2000

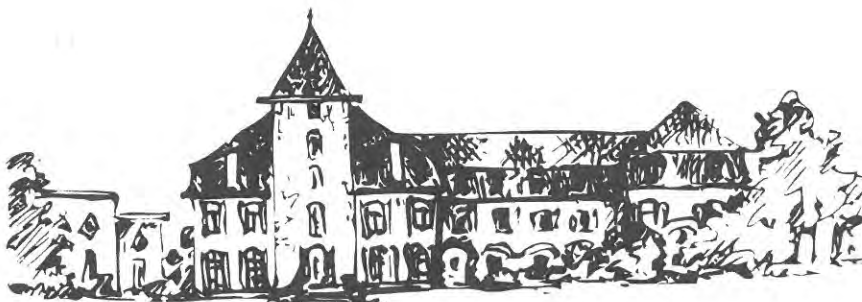
Alphonse de Moreau
L'homme
Le baron
Le député
Le ministre

Louis XIV à Namur en 1692
Carte du village en 1711

Les cantonniers

Une enfance aux Comognes

Mots croisés



SOMMAIRE

Un hommage et des remerciements 3

**Dans la série “ Le temps des bourgmestres ”, quatre aspects
du “ grand homme ” de notre histoire locale :**

- Alphonse de Moreau, l’homme 4

- Comment le chevalier de Moreau est devenu baron 7

- Alphonse de Moreau, député catholique de Namur 9

**- Alphonse de Moreau est sans doute le premier ministre des
affaires sociales de notre (ex ?) beau pays 16**

La carte de Naudin le Cadet – 1711 de 23 à 26

Une superbe carte historique (la cinquième) à ajouter à votre
collection.

Aujourd’hui, cantonnons-nous dans nos cantonniers 29

L’histoire des cantonniers de notre village.

**Louis XIV à Namur (et un peu à Andoy)
en 1692 (première partie) 34**

Ceux des Comognes 43

Une enfance aux Comognes dans les années 70-80.

Mots croisés du Crepon 45

Cette revue est éditée trois fois par an par l’ASBL LE CRESPON. Vous pouvez vous abonner en vous adressant à
Marcel Bertrand (tél 40 02 92). L’abonnement coûte 250 F que vous pouvez verser au 001-2035555-86 de l’ASBL le
crespon, rue du Perseau 15 à 5100 WIERDE.

Les colonnes du Crespon sont ouvertes à tous. Si cela vous intéresse, prenez contact avec l’un des membres du comité
de rédaction : Marcel Bertrand, José Bette, Géo Donnet.

Recherche et dépouillement des archives: Albert Delvaux. Mise en page : Etienne Lestrade.

Editeur responsable : Géo Donnet, rue du Vieux Fermier 17 à 5100 WIERDE.

UN HOMMAGE ET DES REMERCIEMENTS

Quand la salle Lizée, à Andoy, en 1976, a été agrandie, Monsieur de Jamblinne, l'encore bourgmestre du village à la veille d'être englouti par l'ogre namurois, a demandé à Marcel Bertrand d'en assumer la gestion.

Généreusement, Marcel Bertrand a dit oui. Il n'était pas encore pensionné et ne s'est probablement pas rendu compte du poids de la charge ainsi acceptée ! C'est ainsi que pendant vingt-quatre ans, avec la probité, le courage et le sérieux qu'il met en toutes choses, Marcel Bertrand " s'est occupé de la salle ".

Il l'a d'abord progressivement rendue plus opérationnelle (une grande cuisine, une nombreuse vaisselle et de quoi la ranger, ...) pour y accueillir dignement les communions, les mariages, les anniversaires, les enterrements, les bals, les soupers, les réunions, les expositions, le tennis de table, etc. etc.

" S'occuper de la salle " c'est résoudre les mille problèmes qu'impliquent ces mille locataires successifs : l'agenda, le téléphone, la comptabilité, l'eau, le gaz, l'électricité, le chauffage, les toilettes, les nettoyages, les clés qui s'égarent, les toits à réparer, les clients négligents, distraits ou bruyants à l'excès, les dizaines de petites cuillers qu'il faut inlassablement recompter... Imaginez le reste...

Il l'a fait avec une disponibilité et une gentillesse qui, à ma connaissance, n'ont jamais été prises en défaut. Et c'est pour cela que quelques associations, clientes fidèles et reconnaissantes, lui ont, un dimanche de janvier, rendu un hommage assez émouvant.

Hé oui ! Parce que le temps passe et qu'on n'a pas tous les jours vingt ans !

Merci beaucoup Monsieur Bertrand (un " Monsieur " qu'il faudrait écrire en triples majuscules).

Les remerciements vont à ces quelques courageux qui ont répondu à l'appel au secours lancé par Jacky Marchal dans le numéro précédent : Madame Kratzenstein a proposé des mots croisés " Crespon ", Baudouin Moreaux de créer un site Internet " Crespon " et Eric Beaujean ses souvenirs d'enfance aux Comognes.

Nous continuons à espérer d'autres collaborations !

D'autre part, un minuscule entrefilet dans le feuillet paroissial (joint à l'Appel) signale la parution d'un livre de l'abbé Jean Kamp, " Le grand silence des prêtres ". Cette publicité me semble vraiment fort modeste pour un ouvrage que le journal " Le Soir " qualifie de " livre-événement ". Ce n'est pas la première publication de ce philosophe-écrivain-aquarelliste, talentueux mais trop modeste. J'espère qu'il acceptera qu'on en parle.

LE TEMPS DES BOURGMESTRES (suite 5)

Alphonse de Moreau (1865-1884)

Rappel de l'épisode précédent

Le lecteur attentif, qui a eu le courage de lire le numéro précédent du mémoire, se souvient que Léopold et un ans le 30 novembre 1864 fait des funérailles grandilo-

quentes. Cet abbé Duculot fait allusion dans son oraison à "la femme forte qui condebout au pied de la croix, à la veille de la mort de son mari". J'ai omis de vous dire que cette pellicier, devenue veuve de Laure de Mont-Léopold de Moreau, est entrée au Carmel de Liège, sous le nom de sœur Anne de Jésus.

Rappelez-vous aussi que pendant la maladie de Léopold et après sa mort, c'est Jean-Jacques Jacques qui a assuré l'intérim jusqu'à la nomination du successeur, Alphonse de Moreau, le 15



Alphonse de Moreau, c'est LE GRAND HOMME de notre histoire locale. Il y a tant à en dire qu'il me faut découper son portrait en plusieurs morceaux. Je vais donc vous le présenter dans ses divers rôles : l'homme, le mari, le père ; le baron ; le député ; le ministre ; le bourgmestre ; le défenseur de l'enseignement catholique. Chacun de ces six aspects de sa personnalité faisant l'objet d'un article séparé.

Alphonse de Moreau, c'est LE GRAND HOMME de notre histoire locale. Il y a tant à en dire qu'il me faut découper son portrait en plusieurs morceaux. Je vais donc vous le présenter dans ses divers rôles : l'homme, le mari, le père ; le baron ; le député ; le ministre ; le bourgmestre ; le défenseur de l'enseignement catholique. Chacun de ces six aspects de sa personnalité faisant l'objet d'un article séparé.

Alphonse de Moreau, c'est LE GRAND HOMME de notre histoire locale. Il y a tant à en dire qu'il me faut découper son portrait en plusieurs morceaux. Je vais donc vous le présenter dans ses divers rôles : l'homme, le mari, le père ; le baron ; le député ; le ministre ; le bourgmestre ; le défenseur de l'enseignement catholique. Chacun de ces six aspects de sa personnalité faisant l'objet d'un article séparé.

ALPHONSE DE MOREAU : L'HOMME, LE MARI, LE PERE

L'homme

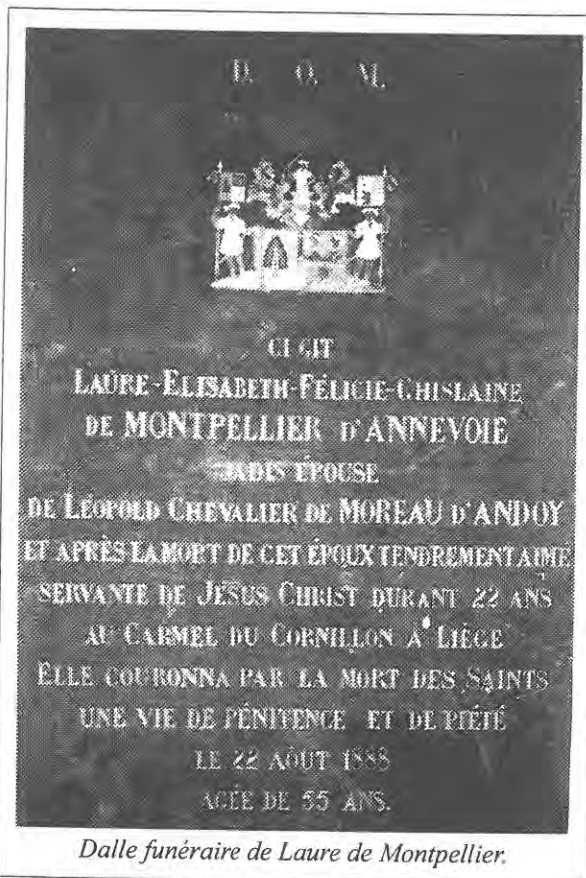
Il est né à Andoy le 8 mars 1840, troisième enfant d'Adolphe de Moreau et de Pauline de Goër de Herve, après deux frères, Léopold, que nous connaissons et Edmond, autre grand homme de la famille, prêtre éminent qui fut doyen du chapitre de la cathédrale de Liège dont nous aurons sûrement l'occasion de reparler ; il eut une sœur cadette, Marie-Louise, née en 1842.

Adolphe de Moreau, le père, est mort à quarante ans ; Léopold, l'aîné à trente et un ans ; Edmond

à quarante-trois ans et Marie-Louise à vingt-sept ans, cinq ans après son mariage avec Victor de Gaiffier d'Hestroy. Alphonse de Moreau sera le seul de sa famille (avec sa mère) à dépasser la cinquantaine. Sa vie extrêmement féconde durera septante et un ans.

Il est né au château d'Andoy et y a vécu une enfance probablement fort heureuse ; le parc, l'étang et les vastes greniers offraient à la petite famille une plaine de jeux aux ressources inépuisables. Enfance troublée, endolorie cependant. Le jeune Alphonse est orphelin de son père à huit ans.

L'enfant devient un adolescent intelligent et studieux, un étudiant brillant qui, comme ses frères, fait ses humanités au collège Notre Dame



de la Paix à Namur. Il les complète par une licence en philosophie et obtient ensuite, en juillet 1864, avec grande distinction, le grade de docteur en droit à l'université de Liège.

Pendant quelques années il s'adonne à l'étude des questions sociales ; il organise des sociétés ouvrières, y donne des cours et des conférences.

A vingt-cinq ans il entre en politique comme son frère Edmond est entré en religion : bourgmestre en 1865 (jusqu'en 1884), conseiller provincial en 70, député en 76, ministre en 84. En 1888, à quarante-huit ans, probablement pour des raisons de santé, sa carrière bifurque ; il abandonne la politique et est nommé directeur de la Banque Nationale, un poste extrêmement important.

“ L'Ami de l'Ordre ” était le journal catholique de la région de Namur, ancêtre de Vers l'Avenir, de 1839 à 1918. J'y ai retrouvé, à la date du 3 août 1911 (le lendemain de sa mort) un remarquable hommage à Alphonse de Moreau. Le voici. Il vous permettra d'apprécier toutes les valeurs de cet homme que le journaliste qualifie de “ grand citoyen dans toute la force du terme ”.

“ Une triste nouvelle nous arrive ce matin ; le baron de Moreau est mort au cours de la nuit dernière à Ottignies, chez l'un de ses fils, chez qui il s'était rendu dans l'espoir de rétablir sa santé gravement compromise par une vie de labeur ininterrompu.

Le baron de Moreau était né en 1840 au château d'Andoy, sa propriété familiale, il était donc âgé de soixante et onze ans.

L'annonce de sa mort causera une profonde impression à Namur, où son souvenir était resté aussi vivace qu'aux jours déjà éloignés pourtant où M. de Moreau habitait parmi nous. C'est que celui qui retourne aujourd'hui à Dieu était un grand citoyen dans toute la force du terme. Tout à tous, il le fait dès que, ses études achevées, il put consacrer aux autres l'énergie, l'intelligence, le talent, la bonté qui formaient son noble et grand caractère.

Représentant de Namur en 1884 il fut choisi par le Roi pour diriger le département de l'Agriculture et des Travaux Publics. Qui oubliera les services qu'il a rendus au cours de ce fécond ministère.

En ce qui concerne l'agriculture : création de nouveaux débouchés, organisation de l'enseignement agricole et du corps des ingénieurs agronomes, extension de l'élevage qui porte aujourd'hui au loin la renommée de la Belgique. Même activité dans les travaux publics, où nous retiendrons spécialement, comme nous concernant de plus près, les travaux d'élargissement de la Meuse qui ont mis notre ville à l'abri des cataclysmes désastreux tels que celui dont Namur et sa banlieue avaient si cruellement souffert en 1880.

En reconnaissance de ce bienfait notre administration communale a donné le nom du baron de Moreau à l'une des avenues du faubourg de la Plante.

Quand, en 1888, le baron se retira de la vie politique ce ne fut pas pour goûter le repos. En même temps qu'il était élevé à la présidence du Conseil Supérieur de l'agriculture et à la présidence de la Société d'Economie Sociale il acceptait la tâche de directeur de la Banque Nationale et dans ces trois postes continuait à déployer la même activité généreuse.

Le roi avait reconnu ses services en l'élevant au grade de commandeur de l'ordre de Léopold.

Nous aurons encore à faire ici l'éloge de l'orateur élégant et disert, de l'homme de bien, du cœur charitable, de l'homme d'œuvres. Nous ferons surtout l'éloge du chrétien. De foi ardente, de fervente piété, le baron de Moreau était un catholique tout court, fidèle à Dieu et à ses devoirs, à tous ses devoirs, aimant la prière, pratiquant sa religion avec une édifiante fierté tout empreinte de la puissance de ses convictions inébranlables.

Il fut chrétien dans la vie publique, dans la vie des affaires, dans la vie privée, à l'église, au dehors et au foyer. Ici il était un modèle.

Epoux et père admirable, il élève sa nombreuse famille dans la crainte et l'amour de Dieu, dans la foi, dans la charité, dans les sentiments de la loyauté la plus scrupuleuse, dans le respect et l'habitude du travail.

Il eut le bonheur de voir ses enfants dignes de leur père et qui, soit au service des autels ou dans la retraite des cloîtres, soit dans l'armée ou dans la carrière administrative, le récompensent des beaux exemples et des grandes leçons qu'ils en avaient reçus.

Nous présentons à Madame de Moreau et à sa famille nos condoléances émues et chrétiennes en unissant nos prières à celles qu'ils adressent à Dieu pour le repos éternel de celui qu'ils pleurent aujourd'hui ".

Le mari, le père

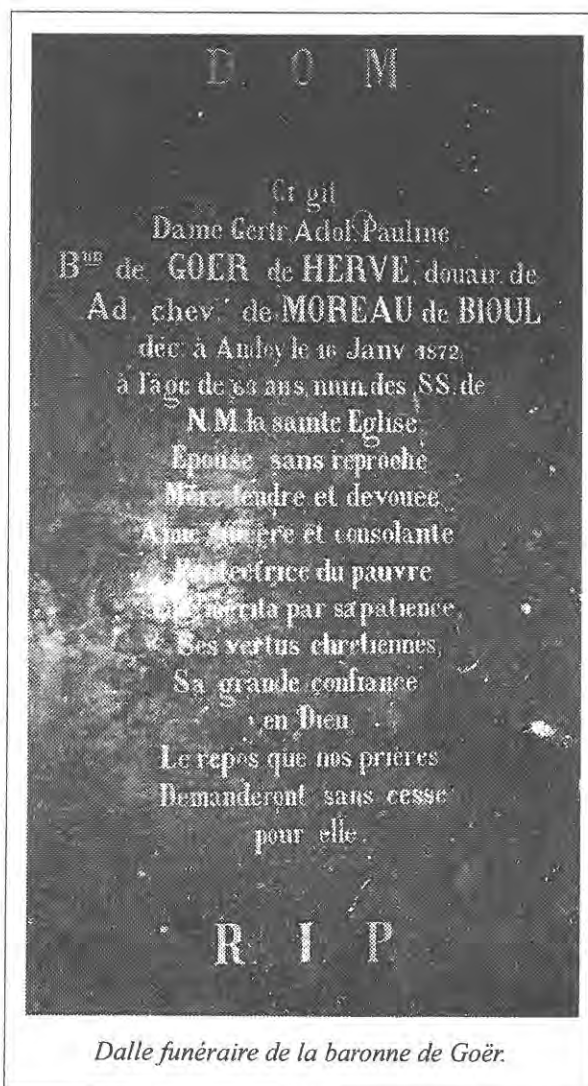
Le journaliste de l'Ami de l'Ordre en a déjà fait un éloge impressionnant mais il me faut y ajouter quelques précisions.

Alphonse de Moreau épouse, à vingt-six ans, le 5 septembre 1866, Emmanuelle-Henriette-Gabrielle de Grand'Ry, née à Verviers le 28 mars 1846. La jeune épouse n'a donc que dix-neuf ans. Le mariage est célébré à Lontzen, en Allemagne, où naîtra d'ailleurs, en juillet de l'année suivante, leur première petite fille, Marie-Thérèse. Le couple sera prolifique et donnera cinq frères et deux sœurs à ce premier enfant (pour justifier la remarque de l'éloge de l'Ami de l'Ordre je vous donne entre parenthèses le destin de chacun des enfants) : Emmanuelle en 68 (religieuse des Dames du Sacré Cœur), Adolphe en 70 (officier de cavalerie), Léopold en 72 (inspecteur général au

ministère des Affaires Etrangères), Constantin en 74 (moine bénédictin à l'abbaye de Maredsous), Edmond en 76 (sous-lieutenant à la Force Publique, mort au Congo à 24 ans), Edouard en 79 (jésuite) et Louise en 83 (dame d'honneur de la reine Elisabeth, épouse du comte Carton de Wiart, Grand Maréchal de la Cour et secrétaire du roi). Marie-Thérèse épousera le vicomte Simonis, sénateur.

Tous ces héritiers naissent au château d'Andoy où la famille s'est installée.

Rappelons que la baronne de Goër de Herve y meurt en 1872.



Dalle funéraire de la baronne de Goër.

COMMENT LE CHEVALIER de MOREAU EST DEVENU BARON

Dans les comptes rendus des conseils communaux il est toujours désigné par " M. le chevalier Alphonse de Moreau ". C'est son titre, hérité de son père ; la famille remonte à Nicolas de Moreau, anobli en 1626.

A la Chambre on l'appelle M. de Moreau d'Andoy.

En 1883, des adversaires politiques lui cherchent querelle à propos de ce nom et il renonce à ce patronyme "d'Andoy" que son père Adolphe avait adopté pour se différencier d'une autre branche de la famille de Moreau. Effectivement, à partir de 1883, dans les Annales de la Chambre il est désigné par M. de Moreau (tout court) ; le d'Andoy des années précédentes a disparu.

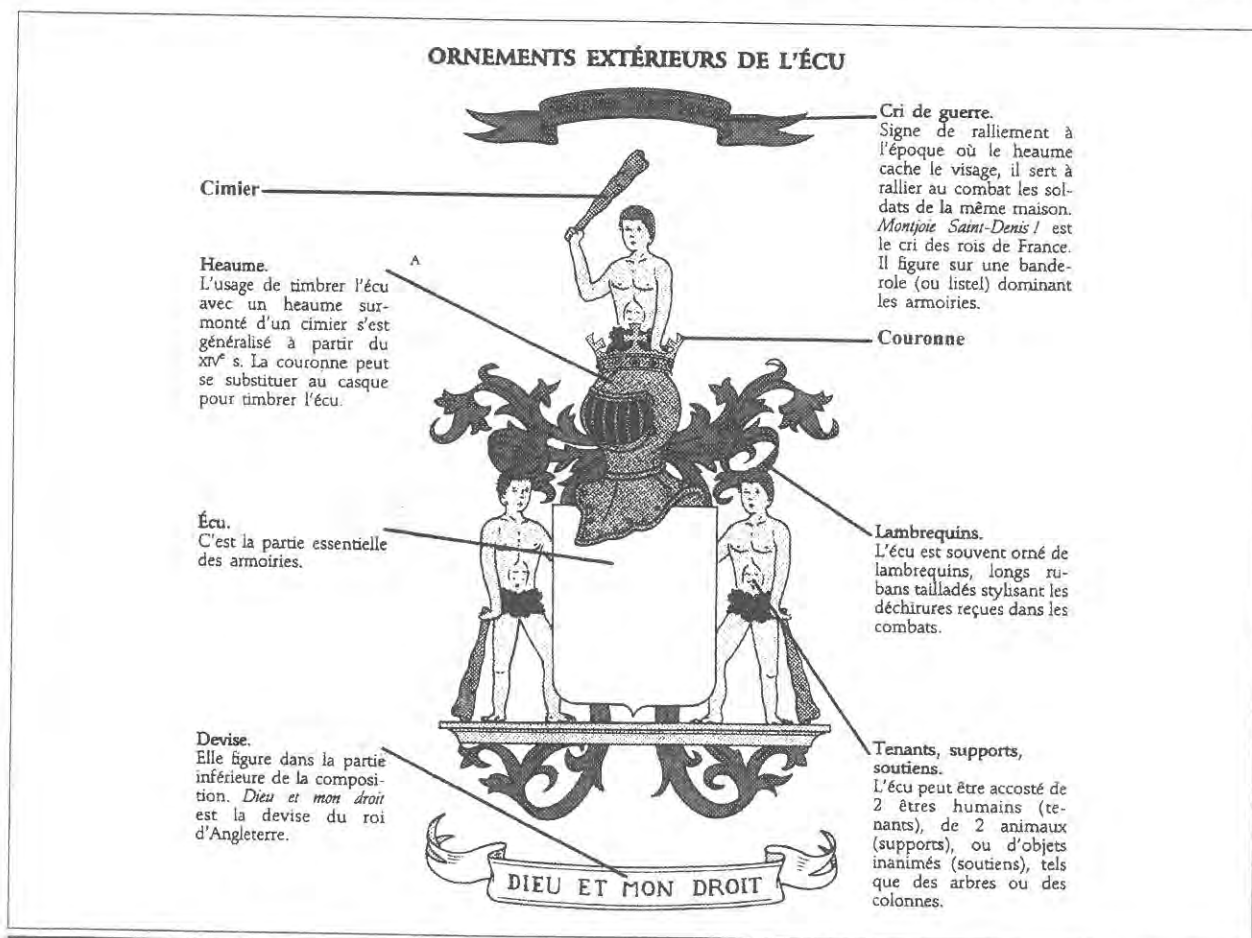
Le chevalier de Moreau obtient le 5 août 1893 la concession du titre de baron transmissible par ordre de primogéniture masculine

C'est son fils Adolphe qui obtiendra le 12 mars 1929 l'autorisation pour lui et ses descendants d'ajouter " d'Andoy " à leur nom. C'est ainsi que l'on connaîtra le baron Edmond de Moreau d'Andoy.

On ne peut décemment parler du baron de Moreau sans décrire ses armoiries. Comme mes connaissances en héraldique sont pour ainsi dire nulles, j'ai demandé à Monsieur Robin de m'instruire. Voici le fruit de son petit cours d'héraldique appliquée.

Les armoiries se composent (en gros) de cinq éléments : l'écu, le heaume, la couronne, le cimier et les tenants. Un petit dessin vous permet de les situer.

L'écu est l'élément essentiel ; les dessins et les couleurs sont caractéristiques de la famille. Le



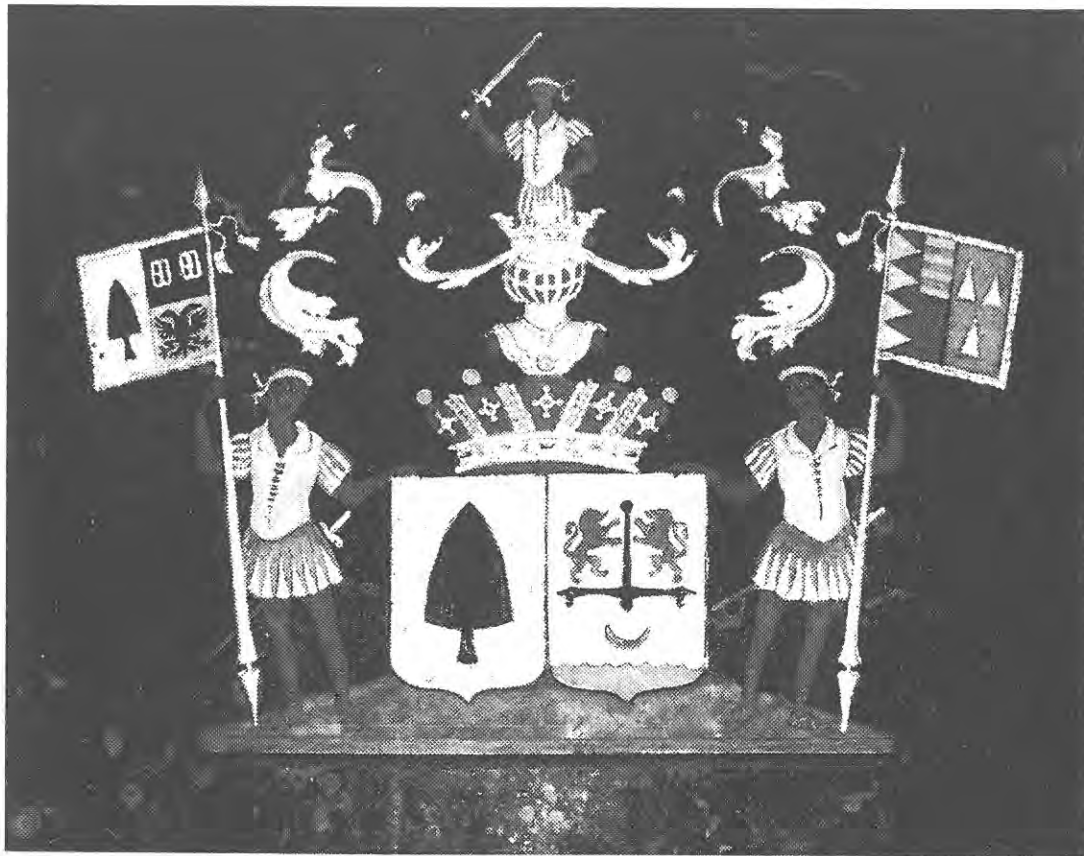


Photo des armoiries.

heume, c'est la tête de l'armure des chevaliers du moyen âge ; la couleur, l'orientation et le dessin de la visièrre varient suivant le titre de noblesse. Le dessin de la couronne varie lui aussi suivant le titre de noblesse. Le cimier peut représenter un homme, un animal, un monstre chimérique... Il sert à distinguer entre elles les branches d'une même famille. Les tenants sont des personnages de part et d'autre de l'écu. L'origine du mot semble venir de l'usage que l'on avait dans les tournois et les joutes de faire porter les écus des chevaliers par des valets d'armes.

Les couleurs sont indiquées de manière ésotérique : or pour jaune, argent pour blanc, sable pour noir, azur pour bleu etc.

Pour les armoiries de la famille de Moreau

- l'écu est d'or à un soc de charrue de sable, posé de face, la pointe en haut. Ce soc évoque à l'évidence les origines agricoles de la famille !
- le heume est d'argent
- la couronne est de chevalier ou de baron suivant le cas
- le cimier représente un maure (un noir) issant (c'est-à-dire dont on ne voit que la partie supérieure du corps), vêtu d'argent et d'azur, tenant

dans la dextre (la main droite) une épée haute - les tenants sont deux maures vêtus d'argent et d'azur portant des bannières.

Les armoiries représentées sont celles du couple Alphonse de Moreau – Gabrielle de Grand Ry. L'écu de droite est donc celui des Grand Ry. Nous regrettons de ne pouvoir vous donner ces armoiries en couleur ; elles sont vraiment magnifiques. Mais vous pouvez en voir à l'église d'Andoy sur les dalles funéraires de la famille.

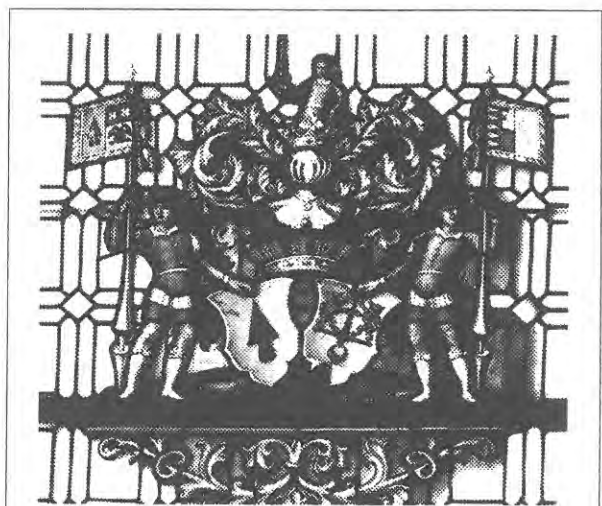


Photo d'un vitrail du château d'Andoy représentant les armoiries

ALPHONSE de MOREAU, DEPUTE CATHOLIQUE DE NAMUR

En 1870 Alphonse de Moreau, à trente ans, est élu conseiller provincial pour le canton de Namur que son père avait naguère représenté. " Grâce à sa compréhension rapide des affaires, à son éloquence facile et élégante, à son jugement prompt et sûr et à sa constante aménité le chevalier de Moreau acquit rapidement au Conseil Provincial de Namur une influence dirigeante " (j'ai cueilli cet hommage dans un article publié à Namur au début du siècle).

Le conseil provincial est la première marche de son ascension politique.

En 1876, il est élu à la Chambre des Représentants en remplacement de Monsieur Lelièvre, opportunément décédé et prête le serment constitutionnel à la séance de la Chambre du 14 novembre.

Pour connaître la face " député " d'Alphonse de Moreau je me suis plongé courageusement dans les Annales de la Chambre (merci pour le moment d'admiration qui salue cet acte de bravoure) afin d'y lire ses interventions.

Hé bien ! j'y ai découvert un homme manifestement intelligent, bien au courant des questions qu'il aborde, un catholique étonnamment éloquent qui défend avec beaucoup de force et de persuasion des convictions profondes, un représentant attentif aux problèmes de ses électeurs, un homme politique moderne soucieux de la prospérité et de l'avenir de son pays, très actif dans tous les domaines qu'il aborde. Ses interventions me sont apparues bien préparées, bien argumentées et surtout bien exprimées ; dans une langue assez élégante, parfois un peu emphatique mais ce style était fréquent à l'époque. Pour vous permettre de l'apprécier je vous invite à parcourir quelques extraits de ces discours. Mais auparavant je voudrais vous dire que la découverte des Annales de la Chambre a été pour moi une heureuse surprise. C'est vraiment très intéressant. Et pour mieux connaître les représentants que nous élisons aujourd'hui, souvent à l'aveugle, il serait utile d'aller voir, dans les Annales des différents parlements, la manière dont ils défendent nos intérêts (il y a du boulot !). Fermons cette parenthèse.

Il ne s'agit que de quelques extraits. Et ce sera déjà fort long ! Les vraiment très curieux qui voudraient en savoir plus sur les interventions

de M. de Moreau à la Chambre peuvent me contacter ; je leur livrerai mes sources.

Les interventions les plus passionnées mais aussi les plus longues(elles couvrent des dizaines de pages) concernent l'enseignement. C'était une des préoccupations majeures du député à une époque où la guerre scolaire était intense. Ce sujet mérite un long développement et sera traité dans un article séparé.

Séance du 13 mars 1878

A propos de la discussion du budget des Travaux Publics M. de Moreau fait un plaidoyer pour un nouvel essor de l'agriculture, pour une station de chemin de fer à Jambes et à Courrière et l'agrandissement de la gare d'Assesse.

" ... C'est au moment où l'industrie est en souffrance que le gouvernement doit s'appliquer à donner un nouvel essor à l'agriculture. Je m'explique.

Nous avons été les premiers sur le continent à faire de l'industrie ; nous y avons consacré nos forces, une grande partie de nos capitaux et toute la puissance de nos bras.

Pendant près d'un quart de siècle, l'Angleterre et nous avons fourni la plupart des marchés du monde. Nous en avons été récompensés par une prospérité inouïe. Mais le jour devait venir où les débouchés nous manqueraient, où les autres peuples, instruits par nous, produiraient eux-mêmes et n'auraient plus besoin de nos services. Ce moment est venu. Les débouchés

nous manquent, notre industrie est trop vaste, trop féconde pour les besoins à satisfaire.

Les bras, les capitaux employés jadis par l'industrie, ne serait-il pas possible de les rendre aujourd'hui à l'agriculture ?

Celle-ci n'a pas profité, comme elle l'aurait dû, des progrès modernes, de nos nombreuses découvertes, des nouveaux procédés chimiques et mécaniques. Une autre branche de la richesse publique absorbait avec raison nos forces et notre intelligence. Il nous reste beaucoup à faire pour l'agriculture ; nous pourrions décupler, centupler peut-être ses produits.

Je ne demande pas au gouvernement une intervention directe – celle-ci je ne la veux nulle part – mais que, par la création de nouvelles voies ferrées, de nouveaux canaux, de nouvelles routes, par l'établissement de nouvelles stations, il vienne en aide à l'industrie et en même temps à l'agriculture. . .

. . . Puisque je parle de chemin de fer, je me permettrais de dire quelques mots de la ligne du Luxembourg.

Il nous est avantageux que cette ligne ait été reprise par l'Etat ; mais elle ne rend pas encore tous les services que le public est en droit d'attendre d'elle. Je trouve, de l'autre côté de Namur, un long parcours sans station ; et cependant, la ligne ferrée y traverse des villages populeux et industriels. Entre Namur et Assesse, sur un parcours de 18 kilomètres, nous ne rencontrons qu'une seule station, celle de Naninne, à 9 kilomètres de Namur et à 9 kilomètres d'Assesse ; tandis que partout ailleurs en Belgique, il y a une station pour une distance de sept, six et cinq kilomètres. Même sur la ligne du Luxembourg où la population est moins dense nous trouvons des stations à des distances de 5 ou 6 kilomètres. Celle de Natoye n'est distante d'Assesse que de 6 kilomètres et de Ciney que de 5 kilomètres.

Il faudrait donc deux points d'arrêt vivement sollicités du reste par la population : l'un à Jambes pour couper les 9 kilomètres existant entre Namur et Naninne ; l'autre sur les hauteurs de Courrière pour couper le même nombre de kilomètres entre Assesse et Naninne. Il y a là de nombreux villages, ceux de Sart-Bernard, Crupet, Maillen, Faulx, et l'importante localité de Gesves qui se serviraient de ce point d'arrêt et qui aujourd'hui sont obligés de se priver des avantages du chemin de fer. . . ”.

Petit rappel historique pour situer cette intervention dans son contexte : la ligne de chemin

de fer Namur-Luxembourg a été construite par “ La Grande Compagnie du Luxembourg ”, compagnie anglaise ; les travaux ont commencé en août 1854 et le premier convoi d'essai est passé le 1 mai 1858 sur le tronçon Namur-Ciney. C'est en 1873 que l'Etat belge a repris cette compagnie, opération évoquée par M. de Moreau. Contrairement à ce que Le Crespon a suggéré naguère Alphonse de Moreau n'a pas pu intervenir pour détourner cette ligne de notre village.

En regardant la carte, on peut facilement admettre que le passage des voies par Sart-Hulet et Naninne répond simplement à une contrainte technique (on réduit la pente) et à un souci de service (on dessert le centre de deux localités). Le château d'Andoy n'a peut-être pas eu à défendre la traversée de son parc par le chemin de fer ! Plus tard, l'autoroute, hélas ! . . .

Quand Alphonse de Moreau arrive à la Chambre en 1876 c'est un gouvernement catholique qui est à la tête du pays, appuyé par une très faible majorité. Ce gouvernement, composé d'éléments pondérés, présidé par Jules Malou, est en place depuis décembre 71. La situation change en 1878. Les élections du 11 juin por-



Hubert Frère-orban, chef du gouvernement libéral auquel Alphonse de Moreau s'opposa de 1878 à 1884.

tent au pouvoir un cabinet d'union libérale beaucoup plus doctrinaire, conduit par Hubert Frère-Orban.

Rappelons que pendant des dizaines d'années l'activité du parlement et du gouvernement a gravité autour du problème religieux. Les deux partis bourgeois qui se disputaient le pouvoir étaient d'accord sur les terrains sociaux et économiques mais consacraient beaucoup de leurs forces au seul différent qui les opposait : les principes.

Pour les libéraux les dogmes de l'Eglise étaient incompatibles avec la liberté politique et les découvertes de la science. Le progrès était au prix de leur disparition et il fallait dès lors que l'intolérance laïque réponde à l'intolérance clérical.

En fait, l'avènement en 78 d'une majorité libérale très agressive, qui a placé notre jeune député dans l'opposition, a eu pour lui un effet très positif. La guerre scolaire déclenchée par les libéraux a été pour lui l'occasion de manifester toute son éloquence, toute sa vigueur politique. En définitive, c'est cette guerre, finalement gagnée par les catholiques, qui a l'a amené au pouvoir en 84.

Séance du 29 janvier 1879

Un train de voyageurs a déraillé entre Ath et Tournai, à Silly, le 18 janvier. L'accident, aux conséquences matérielles assez importantes, n'a occasionné aux voyageurs que des blessures sans grande gravité. M. de Moreau interpelle M. Saintelette, ministre des Travaux Publics, sur les causes de l'accident.

" Depuis quelque temps, nous avons à déplorer, sur nos voies ferrées, un certain nombre d'accidents qui tous, heureusement, n'ont pas le même caractère de gravité. Loin de moi, sans doute, la pensée d'en rendre responsable l'honorable chef du département des travaux publics. Cette accusation ne serait ni juste ni raisonnable. Je veux simplement dissiper des inquiétudes très grandes mais très compréhensibles... Est-il vrai que, par un règlement, les ouvriers et les employés de l'administration des chemins de fer reçoivent une prime lorsqu'ils découvrent et signalent un vice ou une imperfection dans le matériel et que cette prime a été supprimée récemment ?

Est-il vrai que tant de renseignements, tant de statistiques, tant d'écritures sont réclamés, même des employés inférieurs de l'administration, qu'il leur devient difficile de remplir la partie matérielle de leurs devoirs ?

Quoi d'étonnant qu'un gouvernement, qui tient à être renseigné sur tout, non seulement sur la marche régulière du service, mais même sur les opinions personnelles de ses employés, réclame de ceux-ci un surcroît de travail qui puisse dans certains cas préjudicier à la partie la plus importante du service.

La voie dit-on encore était depuis quelque temps dans un état réellement déplorable.

Est-il vrai que le train qui a déraillé avait une vitesse exceptionnelle de 70 kilomètres à l'heure ? La malle des Indes, qui va d'Ostende à Luxembourg, n'a entre Namur et Bruxelles qu'une vitesse de 47 kilomètres à l'heure. Pourquoi cette vitesse anormale ? Je le répète, mon interpellation est faite pour rassurer le public et nullement pour imiter un système de dénigrement qui ne serait ni justifié, ni digne de cette enceinte "

Séance du 4 décembre 1879

A l'occasion de la discussion du budget du ministère de l'Intérieur pour l'année 80, M. de Moreau contre-attaque le ministre Rolin pour son attitude envers les bourgmestres qui n'appliquent pas rigoureusement la nouvelle loi scolaire et fait un plaidoyer pour l'autonomie communale.

" J'ai demandé la parole dans la séance d'hier, au moment où l'honorable ministre de l'intérieur faisait une fois encore, le procès aux administrations communales qui ne partagent pas entièrement sa manière de voir.

Que certains hommes qui prétendent représenter le libéralisme parfaitement et à tous les titres ne soient heureux que quand le gouvernement est armé de verges et de fouets, cela se comprend. Pour eux, la liberté même restreinte, donne des armes à l'ennemi et il ne faut leur en laisser aucune.

Vraiment on se fait une singulière idée des magistrats municipaux et des bourgmestres. Sans doute ils sont chargés de l'exécution des lois. Mais le gouvernement actuel et toute une partie de l'opinion libérale sont si bien absorbés, si bien aveuglés par la lutte contre le catholicisme, contre notre opinion, qu'ils

ne voient qu'une loi, toujours la même loi, la loi maçonnique de la session dernière, la loi sur l'ins-truction primaire de 1879 et ils passent sous silence toutes les autres. Elles sont pour eux lettres mortes, toutes, voire même la Constitution !...

...Le premier devoir du bourgmestre, c'est de garantir à ses concitoyens et à ses administrés la liberté de conscience et les droits que leur donne la liberté d'en-seignement.

...Le gouvernement est venu se heurter contre la li-berté et contre l'autonomie communale. Il veut s'in-gérer dans toutes les affaires ; il veut avoir la main partout ; il veut par ses fonctionnaires agir dans toutes les affaires, savoir ce qui se passe dans toutes les com-munes ; il veut comme le dit de Tocqueville : la plé-thore au cœur et la paralysie aux extrémités.

Il est étonné de trouver alors certaine résistance, ré-sistance d'autant plus sérieuse qu'elle est entièrement légale et qu'elle est la manifestation d'une liberté dont la Belgique a toujours été fière.

...ces bourgmestres ne sont pas précisément des hom-mes de rien ; ce sont des hommes indépendants de cœur, d'intelligence et de caractère...

...Ce n'est pas parce qu'on ne partage pas la ma-nière de voir de l'honorable ministre, ce n'est pas parce qu'on n'est point un bourgmestre à l'échine souple que l'on est mauvais administrateur, bourgmestre indigne et que l'on mérite les expressions sévères que l'on s'est permis dans cette enceinte.

...Un gouvernement qui veut être respecté doit com-mencer par respecter les attributions des autorités soumises à son contrôle !... ”.

Séance du 27 avril 1880

M. de Moreau fait un (vraiment très) long dis-cours sur l'utilisation plus rationnelle des che-mins de fer pour le transport des engrais et des produits de la culture maraîchère, le dévelop-pement des chemins de fer vicinaux (à voie étroite) et une erreur d'appréciation du ministère des Travaux Publics pour un achat de rails ; il attaque le ministre de la Guerre à propos de la construction du pont de Sclayn, déplore que la station de Courrière demandée en 78 ne soit tou-jours pas envisagée et lance l'idée prémonitoire de la création d'un nouveau ministère fusionné. Il en sera titulaire en 1884 !

“...L'honorable ministre nous a dit aussi qu'il fe-

rait tous ses efforts pour racheter les routes de grande communication qui aboutissent à des chemins de fer et à des canaux. C'est là une idée heureuse. ...Mais si l'on veut réellement relier tous les producteurs au chemin de fer et aux canaux, il reste des milliers de kilomètres à paver, à empierrer ou, mieux encore, à pourvoir de chemins de fer à voie étroite... C'est un devoir pour le gouvernement de racheter ces routes et de restituer aux communes les sommes qu'elles ont dépensées dans un intérêt général. Aujourd'hui, que par des dépenses inutiles et ruineuses, imposées aux communes en matière d'enseignement, il est venu entraver, de la manière la plus fâcheuse, l'essor de notre voirie vicinale, et causer ainsi un tort notable à l'agriculture, il est obligé de réparer le mal qu'il a fait et d'indemniser les communes des ressources qu'on leur enlève, au nom d'une loi, je le veux bien, mais au grand détriment de l'agriculture, du commerce et de l'industrie !

C'est surtout par la construction des chemins de fer vicinaux que le gouvernement peut contribuer à la richesse publique et réparer le tort qu'il a fait. Ces chemins de fer sont des plus pratiques et d'un éta-blisement facile... Le temps est propice, les capitaux sont abondants et ne demandent que d'avoir des pla-cements. Le fer baisse de prix et de valeur. Que le ministre aille de l'avant ! Les Belges ne manquent pas d'esprit d'entreprise et nous voyons que beau-coup de lignes de tramways, dans les grandes villes de l'étranger ont été construites par eux. En Améri-que, en Angleterre et en France, beaucoup de petits chemins de fer à voie étroite ont eu des Belges parmi leurs constructeurs. Que l'on utilise donc au profit de la richesse nationale l'intelligence de la nation !... Certes, il sourira à chacun de voir son village relié à la station la plus voisine par un joli petit che-min de fer que nos campagnards namurois appe-laient le chemin de fer bijou...

...J'ai ouï dire qu'il était question de créer un nou-veau ministère du commerce et de l'industrie. Je ne sais pas ce qu'il en est ; mais si ce projet était sérieux, j'insisterais pour qu'on adjoignît à ce nouveau dé-partement l'agriculture et qu'il prît le nom de mi-nistère de l'agriculture, du commerce et de l'indus-trie.

Bien que M. le ministre de l'intérieur ne soit pas aussi surchargé que son collègue des travaux publics, l'agri-culture aurait un grand intérêt à être détaché d'un département exclusivement politique, où l'on fait de

plus en plus de la politique, pour la confier à l'intelligence et aux soins d'un homme qui aurait plus à cœur les intérêts de la prospérité et de la richesse nationales que les succès éphémères d'une politique de parti... "

Séance du 22 juin 1880

Le comte de Beaufort, gouverneur de la province de Namur a été destitué par le ministre de l'Intérieur pour avoir publié, à l'avant-veille d'une élection, la mauvaise gestion de l'administration communale de Namur. M. de Moreau fait à cette occasion une véritable plaidoirie d'avocat pour décortiquer les événements et mettre en évidence la mauvaise foi du ministre. Extrait.

"... La loyauté, l'honorabilité du comte de Beaufort, sa préoccupation constante d'être un administrateur impartial donnent à l'acte du ministère un caractère odieux.

Je veux d'abord me demander qui est le plus à plaindre, ou de l'honorable ministre de l'intérieur ou du comte de Beaufort destitué. Quand des hommes d'une haute position par leur nom et leur fortune, distingués par leur intelligence et leurs connaissances, sont heureux de consacrer leurs talents, leur argent et leur temps à leurs concitoyens, le pouvoir doit être fier de leurs services, et ce serait faire injure à l'honorable ministre de l'intérieur que de supposer un seul instant qu'il a signé de gaîté de cœur la destitution du comte de Beaufort. Cependant quand on examine froidement ce qui a pu déterminer cet acte excessif, on reste confondu de la puérilité des motifs.

Oui, un ministre est à plaindre quand il est obligé de céder ainsi aux injonctions hautaines d'une administration communale composée exclusivement de ses amis.. Si l'honorable ministre en est venu à cet excès, c'est qu'il y a été forcé et contraint ; je ne puis croire que l'honorable ministre, laissé à lui-même, eût commis cette faute...

... La destitution du comte de Beaufort n'est qu'un épisode de cette politique antinationale et nos applaudissements comme notre admiration sont réservés à ceux qui, après avoir loyalement servi leur pays et cru à l'impartialité d'un gouvernement libéral, tombent victimes des prétentions exagérées d'un pouvoir despotique ! (Applaudissements à droite) "

Séance du 1^{er} décembre 1881

Interpellation du ministre de la guerre pour défendre les briques namuroises.

M. de Moreau d'Andoy. – Un journal de Namur nous signale une rumeur au sujet de laquelle je désire avoir une explication de M. le ministre de la guerre. On a jeté à Namur les fondations d'une caserne de cavalerie ; mais l'adjudication des autres travaux, du moins en ce qui concerne la maçonnerie, paraît ajournée. On en donne pour motif que le département de la guerre aurait résolu d'employer à cette construction des briques de Boom au lieu des briques qui sont fabriquées dans les faubourgs de Namur. Cependant, ces derniers matériaux sont d'excellente qualité et l'on ne comprendrait pas pourquoi le département de la guerre irait chercher des briques au bout du pays, tandis qu'il peut s'en procurer de très bonnes dans la localité même.

On dit que le motif pour lequel le département de la guerre ne veut pas autoriser l'emploi de ces briques, c'est que, fabriquées par différents industriels, elles ne présenteraient pas une nuance uniforme. Cette objection ne me paraît guère sérieuse, attendu que les murs de la caserne devront être, certainement à l'intérieur, enduits d'une couleur quelconque et sous laquelle disparaîtrait la différence de couleurs.

Je désirerais donc savoir, si en effet, le département de la guerre a résolu d'employer des briques de Boom à la construction de la caserne de Namur.

M. le général-major Gratry, ministre de la guerre. – A défaut de renseignements précis à cet égard, la Chambre comprendra qu'il m'est impossible de déférer en ce moment au désir de l'honorable membre. Je répondrai à l'interpellation qu'il vient de m'adresser lors de la discussion du projet de loi concernant le casernement.

M. de Moreau d'Andoy. – J'accède volontiers au désir de l'honorable ministre s'il est bien entendu, toutefois, que nous discuterons avant peu de temps le projet de loi sur le casernement.

M. le général-major Gratry, ministre de la guerre. – Incontestablement. Il est à l'ordre du jour.

*M. de Moreau d'Andoy. – Parfaitement.
- L'incident est clos.*

Je vous ai retranscrit intégralement la relation de cette interpellation dans les Annales pour en donner un exemple complet. Je n'ai pas trouvé la suite de ce débat et ne peux donc vous dire si cette angoissante question a obtenu une réponse favorable aux honorables briques namuroises.

ment que les stations agronomiques soient maintenues avec des subsides suffisants pour contrôler la qualité des engrais.

Séance du 11 mai 1883

M. de Moreau expose l'intérêt des engrais chimiques pour l'agriculture et demande instam-

Séance du 3 juillet 1883

Une épidémie de choléra est à craindre ; le parlement discute des précautions à prendre ; dans cette perspective, M. de Moreau demande d'ajourner l'assèchement de la Meuse et de la Sambre, prévu pour les travaux d'entretien.

FÉDÉRATION DES CERCLES LIBÉRAUX

Électeurs!

La journée du 10 juin décidera du sort du parti libéral. Eclairés par nos divisions et encouragés par quelques succès partiels aux élections provinciales, les libéraux relevent audacieusement la tête et engagent la lutte dans la capitale même.

Ils ne dissimulent point leur espoir de vaincre le libéralisme.

S'ils atteignaient leur but, ce ne pourrait être que grâce à notre déunion et à l'aveuglement de certains hommes qui oublient qu'il faut de l'unité dans l'action, et qui, croyant fortifier le parti libéral, l'affaiblissent en disséminant ses forces.

L'avènement des cléricaux au pouvoir serait un désastre national!

Ce serait un immense recul;

Ce serait la ruine de tous les progrès moraux et matériels réalisés depuis six ans;

Ce serait surtout l'abrogation de la loi de 1879 sur l'enseignement primaire et le retour au régime de la loi néfaste de 1848;

Ce serait l'abandon des instituteurs officiels, livrés aux vengeances cléricales, et le triomphe des Petits-Frères;

Ce serait le développement sans limite de la main-morte et le gonflement des caisses diocésaines.

Hommes du *Devoir des Ecoles* et des *Oeuvres de Fétémis*, de la *Ligue de l'Enseignement*, du *Willems-Fonds*, des *Jeunes Gardes libéraux*, vous tous qui depuis 1872 avez lutté sans trêve pour obtenir la laïcisation de l'enseignement, c'est à vous que nous faisons appel.

Laissez-vous défaire votre œuvre?

Non! Laissez-vous défaire le résultat de ce travail enthousiaste de douze années, qui a servi d'exemple et de stimulant au parti libéral entier?

NON! Courez aux urnes pour le défendre; amenez-y tous ceux que des dissentiments passagers pourraient porter à l'abstention.

L'UNION FAIT LA FORCE!

Elle nous assurera le triomphe le 10 juin.

PAS D'ABSTENTIONS!

Arrière les dissentiments secondaires et les préférences personnelles.

Votez tous, sans distinction, pour toute la liste de l'Association Libérale.

L'écrasement des cléricaux est à ce prix.

Leurs bataillons sont nombreux et serrés! Que les nôtres, plus nombreux, ne se divisent point.

LIBÉRAUX! Aux urnes! Et la main dans la main!

LA FÉDÉRATION DES CERCLES LIBÉRAUX:

- Au nom du Cercle des Collègues du *Devoir des Ecoles*;
- de l'Association des *Marronniers*;
- du Cercle le *Progrès*;
- de la *Jeune Garde des Ecoles communales* (Bruxelles);
- des *Académiciens dévoués*;
- de l'*Œuvre des jeunes ouvriers* de Bruxelles;
- du *Comité de l'Enseignement* de Scherbroek;
- de la *Jeune Garde progressiste* de Scherbroek;
- du *Willems-Fonds*, section de Bruxelles;
- de la *Ligue Willems*, de Bruxelles;
- du *Willems-Fonds* (Société de Scherbroek-Saint-Josse-ten-Noode);
- de la *Jeune Garde libérale* de Bruxelles;
- de la *Société libérale la Réunion* élue de Scherbroek;
- de la *Jeune Garde libérale* de Lathes;
- de l'*Œuvre de l'Enseignement* d'Ellezelles;
- de l'*Œuvre des Étudiants* d'Ellezelles;
- de la *Jeune Garde libérale* d'Ellezelles;
- du *Devoir des Ecoles* de Malmedy;
- de la *Jeune Garde libérale* de Charleroi-Indelbacht;
- de l'*Œuvre de l'Enseignement* de Lathes;
- de la *Jeune Garde libérale* de Saint-Josse-ten-Noode;
- de la *Jeune Garde libérale* d'Italie;

- E. BROUQART, président;
- J. BELEZOURT, président;
- H. THIEBENS, président;
- F. BOELEN, vice-président;

- L. LOTTE, vice-président;
- D. IMPENS, président;
- P. VONDER, délégué;
- E. BECKE, président;
- J. HONTE, président;
- H. GANDMANN, vice-président;
- V. VERSTRAETEN, président;
- E. BILLET, président;
- VAN ZEELANDT, vice-président;
- A. DEMMERS, secrétaire;
- E. VANDEWYCKE, président;
- E. BELLEBE, président;
- VAN ZEELANDT, président;
- C. BAUTER, président;
- H. CARPENTIER, président;
- V. WITMAN, président;
- L. FURNBERG, président;

- L. FICHER, secrétaire;
- H. LESCHNER, secrétaire;
- A. GRUY, secrétaire;
- J. BERGMANN, délégué;

- A. NABILLE, secrétaire;
- B. COLARD, délégué;
- E. JABOT, délégué;
- E. DEBAYE, secrétaire;
- NABILLE, secrétaire;
- CRISTEUB, délégué;
- VANDENBROUCKE, délégué;
- P. GELIN, secrétaire;
- P. DECONINCK, délégué;
- LABUE, secrétaire;
- DEBAYE, délégué;
- E. VAN ROY, secrétaire;
- A. BANGUIN, secrétaire;
- J. JACQUET, délégué;
- L. HUBBARD, secrétaire;
- P. JACOB, secrétaire;
- C. DELECLINE, secrétaire;
- A. BROUQART, secrétaire;

Bruxelles, imp. 1874, V. d'Almeida, rue de la Harpe, 10.

Affiche électorale des libéraux pour les élections de juin 1884. Une affiche qui ne leur a guère réussi.

“... Le lit de la Sambre est fangeux ; il dégage, quand la rivière est à sec, des miasmes nuisibles. Le lit de la Meuse, quoique rocailleux et formé de graviers, n'est pas moins une source d'infection.

A l'époque des grandes chaleurs, il est toujours dangereux d'abaisser les eaux de nos rivières ; mais aujourd'hui qu'on peut craindre, - crainte que je ne partage pas toutefois, - l'invasion du choléra, le gouvernement agirait sagement en ajournant les travaux de réparations jusqu'au moment où il n'y aura plus lieu de redouter l'apparition du fléau, voire même jusqu'à l'année prochaine ”.

Séance du 24 décembre 1883

La Chambre débat des inondations de la Meuse. M. de Moreau intervient pour plaider la cause de Namur

“ Messieurs, je comprends que la question des inondations de la Meuse est très embarrassante pour le gouvernement. Il faudrait une somme très importante, somme que l'honorable ministre évalue à 25 millions.

Jusqu'à présent, quoi qu'en dise le gouvernement, rien n'a été fait pour nous préserver des inondations. En 1881, je pense, la Chambre a voté dans ce but une somme de 2 millions. Elle n'a servi qu'à des dragages et à enlever des atterrissements qui s'étaient formés lors des inondations précédentes, mais elle n'a été employée à aucun travail destiné à nous préserver des inondations pour l'avenir. Aujourd'hui, on a fait un pas en avant ; les études sont terminées... L'honorable ministre nous dit qu'il faut 25 millions et cite quelques travaux que l'on pourrait faire en 1884 pour l'arrondissement de Namur ; mais ceux qu'il a cités sont si insignifiants en eux-mêmes qu'ils ne peuvent aucunement satisfaire l'opinion publique, très alarmée par les inondations. A chaque crue d'eau, nous sommes toujours menacés. L'honorable ministre nous dit : “Nous allons travailler aux barrages de Tailfer et de la Plante en amont de Namur ”. Ce sera un travail absolument insuffisant, par la faute du gouvernement. C'est surtout le barrage des Grands-Malades qui nous inonde à Namur, à Jambes, à la Plante... Vous ne pouvez arriver à un résultat utile pour nous préserver des inondations à Namur, si vous ne faites en même temps les travaux nécessaires au barrage des Grands-Malades ”.

A la même séance, M. de Moreau interpelle le ministre de l'instruction publique (son pire ennemi) au sujet d'une pétition des habitants de Namur qui réclament contre l'emplacement choisi pour un pensionnat de jeunes filles. Le ministre (toujours honorable !) répond avec une argumentation très précise. L'incident se clôt sur un match nul.

“... La commune de Namur a établi il y a quelque temps, d'accord sans doute avec le gouvernement, une école moyenne de filles. Ce n'était d'abord qu'un externat et l'emplacement, qui est l'ancien hôtel Labeville, rue du Chenil, est suffisant, mais rien que suffisant pour le but auquel on le destinait.

Aujourd'hui, la commune de Namur, d'accord toujours avec le gouvernement, commence la construction, sur cet emplacement, d'un internat qui doit être joint à l'externat.

Or pensionnat suppose dortoir, réfectoire, parloir, cour, en un mot un ensemble de locaux qui nécessitent un vaste emplacement. Celui qui a été choisi mesure seulement 16.000 et quelques mètres carrés... Les salles seront nécessairement d'une exigüité désespérante pour les jeunes filles qui viendront y exposer la fraîcheur de leur teint et compromettre leur santé...

La cour intérieure, la seule qui soit à la disposition des pensionnaires, recevra peu d'air et peu de lumière ; le soleil n'y pénétrera que pendant les plus longs jours de l'été ; elle deviendra une cuve bouillante, tandis que pendant l'hiver elle sera d'une humidité des plus malsaines.

Cette cour où les jeunes filles devraient pouvoir prendre leurs ébats ne mesure que 141 mètres carrés, à peine ce qu'il faut pour se livrer au plus modeste entrechat ”.

Pour conclure...

Voilà ! Ce n'est pas extraordinaire, mais ce petit florilège (dont le choix est tout à fait arbitraire) vous aura permis de vous faire une idée du style d'un député des années 1880, de la personnalité de ce député et de quelques problèmes de la société de l'époque.

ALPHONSE de MOREAU EST SANS DOUTE LE PREMIER MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES DE NOTRE (ex ?) BEAU PAYS

Nous avons vu plus haut que les libéraux, avec Frère-Orban comme premier ministre, sont au pouvoir depuis 1878. Pour ces libéraux les élections de 1884 sont une catastrophe historique qui leur font perdre ce pouvoir pour très, très longtemps. Un pouvoir que les catholiques conquièrent avec une majorité de trente-six sièges, surtout due à la région flamande.

Les causes de cet échec des libéraux sont plus économiques qu'idéologiques : effrayés par le déficit budgétaire et l'augmentation des impôts, les 125.000 électeurs censitaires avaient voulu donner un avertissement au ministère libéral mais sans vraiment désirer provoquer sa chute. La question scolaire a-t-elle été de quelque poids dans ce surprenant désastre ? Réponse de l'historien Henry Pirenne : " Si beaucoup de libéraux firent défection c'est, incontestablement, non que l'école neutre leur fut devenue odieuse mais parce qu'elle coûtait trop cher ".

Les catholiques installés au pouvoir se doivent de prendre leur revanche, surtout sur le terrain de l'enseignement. Ainsi, loin de s'apaiser, la guerre scolaire va seulement changer de direction. Avec une virulence accrue. Mais ceci fera l'objet d'un article spécifique.

Le roi confie à Jules Malou la composition du nouveau ministère. Alphonse de Moreau, qui

avait attiré sur lui l'attention du monde catholique par son activité intense de député, y entre comme ministre des Affaires Etrangères. Il n'y restera que quatre mois, du 16 juin au 26 octobre 84. Pendant ce règne fort éphémère il parvient à rétablir (le 4 août) les relations diplomatiques avec le Vatican que le gouvernement libéral avait rompues le 5 juin 1880. Frère-Orban et Léon XIII avaient eu des mots à propos de



Jules Malou, chef du gouvernement de 1871 à 1878 et de juin à octobre 1884



Auguste Beernaert, chef du gouvernement d'octobre 1884 à mars 1894

l'attitude de l'épiscopat belge sur la question de l'école officielle !

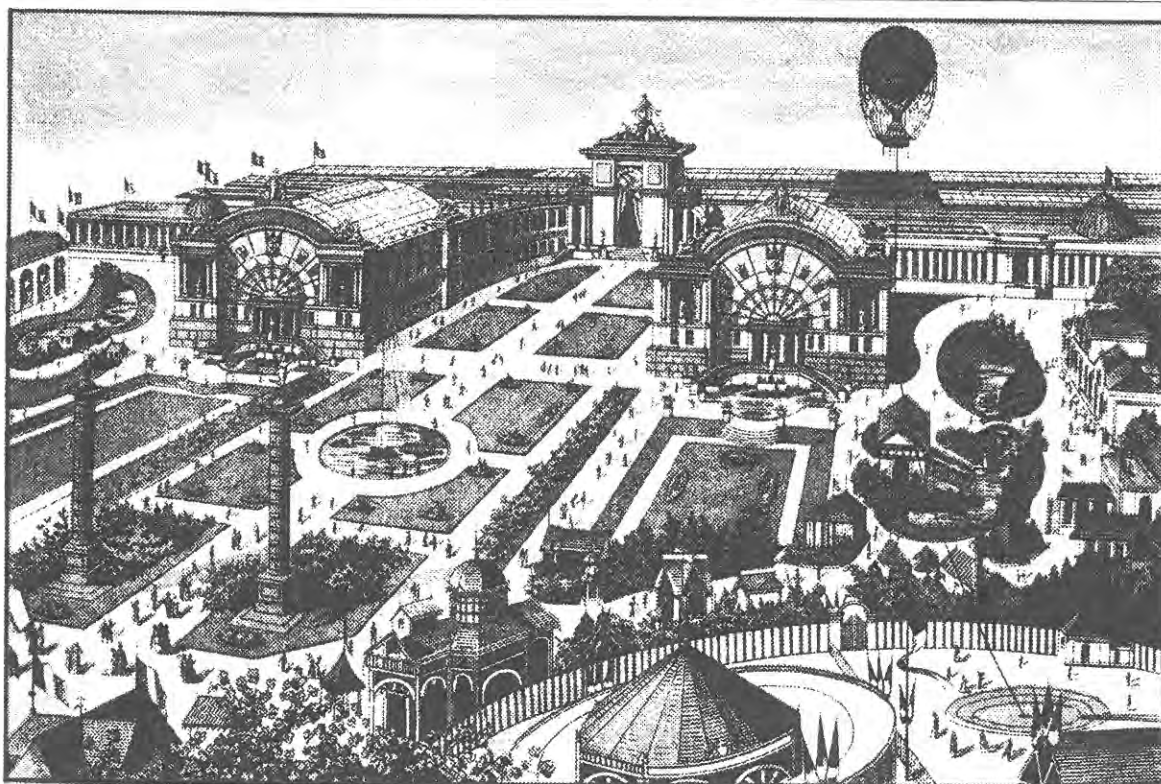
Les élections communales du mois d'octobre tournent en faveur des libéraux. Léopold II en profite pour se débarrasser de deux ministres qu'il considère comme des ennemis personnels, Victor Jacobs et Charles Woeste. Jules Malou, le chef du gouvernement, les suit dans leur retraite. Et c'est Auguste Beernaert, le ministre de l'Agriculture qui reprend les rênes du nouveau cabinet. Le jeu de chaises musicales amène M. de Moreau à occuper le siège laissé par A. Beernaert, tandis qu'il laisse le sien au prince de Chimay.

Alphonse de Moreau est ministre à une période cruciale de notre histoire. La Belgique, euphorique, a célébré somptueusement le cinquantième anniversaire de son indépendance. Je vous recopie ce qu'en dit Henry Pirenne : " Il est impossible à la génération présente (Pirenne écrit en 1931 mais c'est toujours valable en 2.000) de comprendre l'impression produite par l'exposition du Cinquantenaire. A voir étalé sous ses yeux, dans les halls trapus de l'exposition

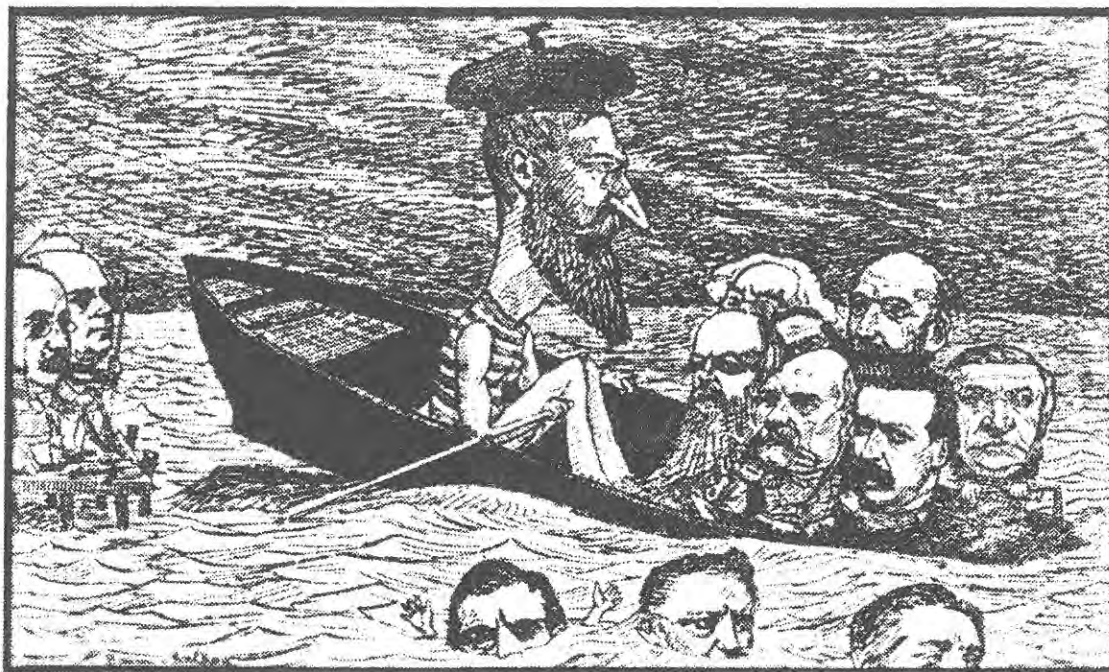
jubilatoire, tout ce qu'il avait réalisé au cours d'un demi-siècle, le peuple éprouva un étonnement qui se transforma bientôt en un sentiment d'admiration et de fierté...Le pays jouissait d'une prospérité qui faisait l'admiration du monde...Durant ce demi-siècle, la Belgique était redevenue ce qu'elle avait été au 16^e siècle, le pays le plus peuplé et le plus actif du continent. L'exposition en fournissait la preuve irrécusable et merveilleuse. Tant de machines, tant de produits divers, tant d'industries, tant de grands travaux publics, chemins de fer, canaux, installations maritimes d'Anvers, barrage de la Gileppe, tant de diagrammes attestant l'expansion prodigieuse de la circulation, du commerce et du transit, inspiraient au visiteur une confiance mêlée d'orgueil... ”.

Depuis, hélas ! la conjoncture s'est affaissée et les années 84-86 sont des années de dépression. Les salaires sont réduits et il y a beaucoup de chômage.

Parce que l'opulence a un prix. Un prix énorme : la misère de la classe ouvrière. Et c'est le gouvernement Beernaert qui va recevoir la facture sous la forme des grandes émeutes de mars 1886 ; événement majeur de notre histoire so-



Vue générale de l'exposition nationale du Cinquantenaire, organisée du 16 juin au 15 octobre 1880 dans l'actuel parc du Cinquantenaire. Les deux ailes du palais ont été construites à cette occasion. L'arcade centrale, financée par Léopold II, ne sera inaugurée qu'en 1905



La galère gouvernementale. Caricature de Léopold II et des membres du cabinet Beernaert. Le roi rame ; Beernaert, à l'arrière tient le gouvernail ; on reconnaît Alphonse de Moreau : le chauve qui ressort le plus haut au second rang. Jacobs, Woeste et Malou, éjectés, sont à demi immergés. Remarquez le nombre réduit de ministres : sept ! Contrairement aux prévisions du caricaturiste la barque mettra beaucoup de temps à couler. Caricature publiée dans " Le Clairon " le 30 novembre 1886.

ciale, manifestations tragiques qui vont obliger le monde politique à s'intéresser vraiment à la condition misérable des ouvriers et de leurs familles.

Un autre événement majeur sera la reconnaissance de l'Etat Indépendant du Congo (en février 85) qui va marquer le début de notre immense aventure coloniale. Mais le gouvernement n'aura guère à s'en préoccuper puisque le roi en est le souverain absolu (le Congo ne sera transféré à la Belgique qu'en 1908).

Le vaste département dont Alphonse de Moreau prend la direction en octobre 84 comprend l'Agriculture, l'Industrie, les Travaux Publics, les Mines, les Beaux-Arts et on y adjoint plus tard les Eaux et Forêts.

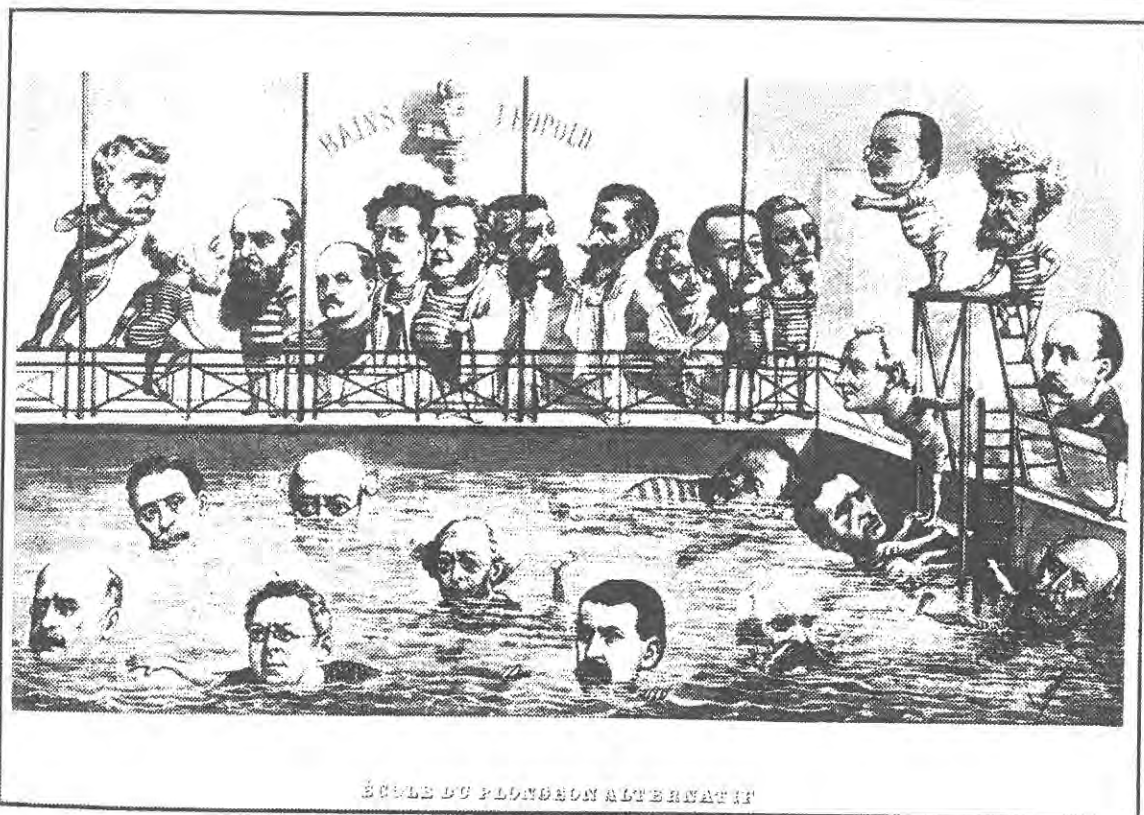
En 1885, il est en plus président de la grande exposition d'Anvers qui eut un retentissement considérable. C'était décidément la grande époque des expositions, une époque où la Belgique prospère aimait à le montrer ; ça fait plus de quarante ans que l'on a fermé les portes de la dernière... et l'Atomium est honteusement délabré !...

Il est difficile de faire le bilan de l'activité d'un ministre, de départager ce qui revient au mérite propre du ministre de ce qui ressort de l'action de l'ensemble du gouvernement. Parmi les innombrables activités de cet important ministère nous ne pouvons retenir que quelques éléments les plus marquants des quatre années de mandat de notre héros.

Dans le domaine de l'agriculture on doit à Alphonse de Moreau la création du corps des agronomes de l'Etat (institution qui s'est révélée extrêmement intéressante pour les agriculteurs qui ont, grâce à elle, pu se mettre au courant de l'emploi des engrais et des nouvelles techniques), un nouveau code rural, plusieurs lois spécifiques (notamment une contre la falsification des engrais) et la création de laboratoires agronomiques à Mons, Anvers, Louvain et Gembloux.

Dans le domaine des beaux-arts, une loi importante sur les droits d'auteurs.

Dans le domaine des travaux publics, la réalisation de lignes de chemin de fer vicinales, les chemins de fer de la Lesse et de la Molignée, l'amélioration des ports d'Anvers, de Gand et d'Ostende, la régularisation des cours de la



L'école du plongeon alternatif aux "Bains Léopold". Caricature des principaux hommes politiques entre 1880 et 1890. On reconnaît Alphonse de Moreau dans l'eau, dans le coin inférieur droit.

Senne et de la Lys, plusieurs ponts (celui de Sclayn notamment) et surtout pour Namur, l'aménagement des rives et des barrages de la Meuse à La Plante et aux Grands Malades. Ces travaux étaient tellement importants pour les Namurois, régulièrement meurtris par des inondations catastrophiques (celle de 1880 le fut tout particulièrement), qu'ils en ont longtemps gardé de la reconnaissance envers leur bienfaiteur. Ils ont, en 1911 donné son nom à la belle avenue qui longe le casino du pont de Jambes au parc de la Plante

Le grand bâtiment qui abrite aujourd'hui l'institut technique Henri Maus était, en 1884, destiné à une école normale. M. de Moreau obtint qu'il soit consacré à l'école des pupilles (les cadets de l'armée).

Mais c'est dans le domaine social que les traces laissées par Alphonse de Moreau, ministre, sont les plus intéressantes. Et cela mérite bien une évocation un peu plus substantielle.

Le prolétariat belge

L'action sociale d'Alphonse de Moreau a été

déclenchée par les émeutes de 1886. Emeutes qui s'expliquent aisément par la situation du prolétariat belge. Elle était pire que partout ailleurs, les salaires étaient misérablement bas pour deux raisons : l'extraordinaire densité de la population fournissait une main d'œuvre surabondante et le libéralisme obligeait les patrons à produire à bon marché pour lutter contre la concurrence étrangère. Et la misère des travailleurs était simplement considérée par les patrons libéraux comme une maladie inévitable...

Par les différentes libertés qu'elle lui accordait (de presse, de réunion, de pétition et même d'un droit de grève limité à partir de 1867) la Constitution donnait à la classe ouvrière les moyens de manifester son infortune. Mais, par ignorance et surtout par piété, elle se résignait à son sort. L'Eglise, en lui faisant accepter sa misère l'empêchait de protester. La charité privée adoucissait bien un peu la pauvreté mais en l'entretenant ; les secours qu'elle dispensait aux misérables ne faisaient que prolonger leur misère. Le travail des enfants est une bonne illustration du cynisme du libéralisme sans contrainte qui régnait tant chez les catholiques que les libé-

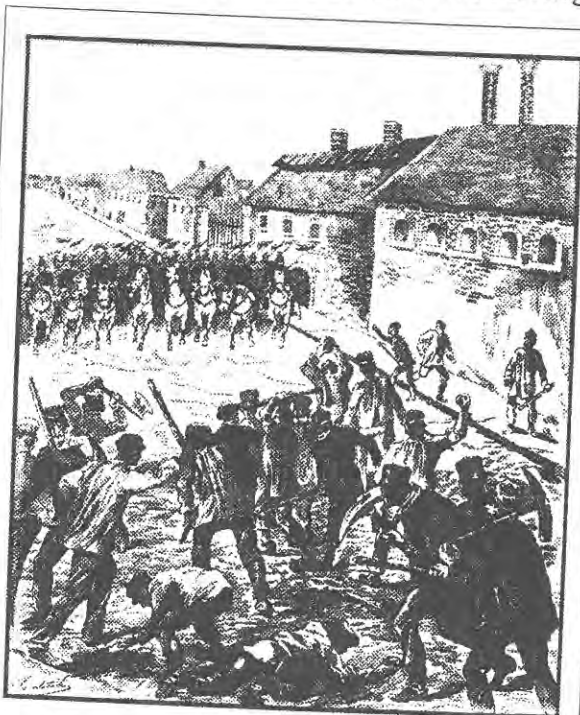
raux d'alors. Un relevé établi en 1871 par les ingénieurs du Corps des mines indiquait qu'il y avait notamment à cette date dans les charbonnages belges 30 filles et 55 garçons **de moins de huit ans**, 918 filles et 1.638 garçons de dix à douze ans, 1.662 filles et 3.648 garçons de douze à quatorze ans. Un projet de loi fixant à douze ans pour les garçons et à quatorze ans pour les filles l'âge d'admission au travail dans les mines est rejeté par le Sénat par 23 voix contre 10 en février 78. Il fallut attendre le 28 avril 1884 pour qu'un nouveau règlement sur les mines impose ces limites. Tout cela au nom de la liberté absolue du travail !...

Une lente politisation des associations ouvrières va permettre aux travailleurs d'exprimer leurs revendications. C'est à Gand, en 1877, qu'est créée une première "union ouvrière socialiste belge". Quelques années plus tard, en août 85, la "réunion en un seul parti de toutes les organisations ouvrières" donne naissance au Parti ouvrier belge.

L'action ouvrière se structure. Une révolution sociale est en cours !

Les émeutes et la répression

La révolution explose le 18 mars 1866 à Liège.



*Les grévistes à la verrerie Monseu à Roux.
Dessin publié dans "Le globe illustré" du 11 avril
1886.*

Des carrés de papier grossièrement imprimés avaient invité "le peuple à secouer son apathie" et "toutes les victimes de l'exploitation capitaliste, les meurt-de-faim, les chômeurs" à se rassembler le 18 mars à la tombée du jour sur la place Saint-Lambert pour célébrer, par une réunion massive, le quinzième anniversaire de la Commune de Paris. La manifestation est autorisée par le bourgmestre, rassemble quelque trois mille personnes et se termine dans le désordre et le vandalisme : vitres brisées, enseignes arrachées. La police intervient et procède à quarante-sept arrestations.

Le lendemain, une grève éclate à Jemeppe. Elle s'étend le 20 à Seraing, Flémalle et Tilleur. O, y envoie trois bataillons qui mettent les mines en état de siège. Cette grève liégeoise se calme à partir du 25 mars mais une autre éclate au charbonnage du Nord de Gilly. Le mouvement s'étend au bassin de Charleroi, au Centre, au Borinage, au Tournaisis, dans les mines, les laminaires, les verreries. C'est enfin à travers toute la Belgique que la classe ouvrière se réveille.

Une véritable campagne militaire est organisée pour réprimer la révolte. Les miliciens des classes 1882 et 1883 (20.000 hommes) sont rappelés ; les élèves de l'Ecole Militaire sont mis en œuvre ; le général Vandersmissen est désigné comme "chef militaire suprême chargé de la répression".

L'émeute devient violente ; à Roux, par exemple, les ouvriers mettent le feu à une verrerie et au château du propriétaire.

La répression est sanglante ; la troupe tire sur la foule : vingt-quatre morts et autant de blessés.

La fusillade de Roux restera célèbre.

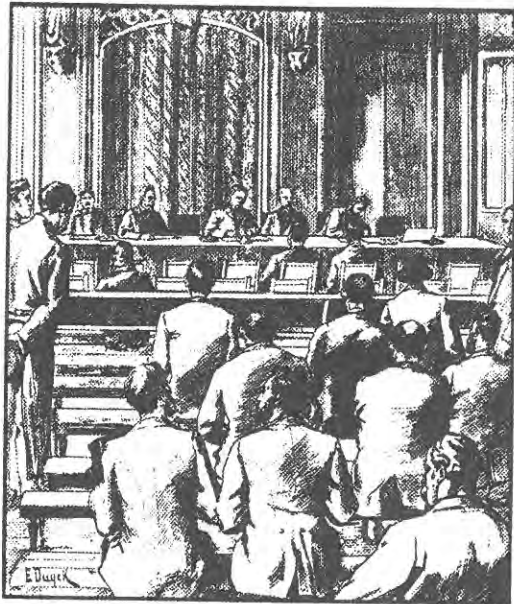
Les grèves et les émeutes sont jugulées au début d'avril.

Une répression judiciaire sévère succède à une répression militaire impitoyable ; les arrestations sont nombreuses et les peines lourdes. Deux verriers sont condamnés à vingt ans de travaux forcés. Edouard Anseele est condamné à six mois de prison pour avoir traité Léopold II d'assassin du peuple.

L'enquête ne découvre aucun complot, aucune préparation par le parti ouvrier ; l'émeute avait surgi à l'improviste, explosion d'une colère trop longtemps contenue, d'autant plus violente qu'elle était spontanée.

La grande enquête sociale

J'ai été stupéfait en découvrant la réaction du premier ministre Beernaert à la Chambre, le 30 mars. Elle se limite à stigmatiser l'action de quelques meneurs : " Exploitant les difficultés d'une situation qui atteint toutes les classes de



Séance de la " Commission du travail " à l'hôtel de ville de Bruxelles.
Dessin publié dans " Le globe illustré " du 22 août 1886.

la société et qui est commune à toute l'Europe, quelques meneurs ont réussi à soulever un grand nombre d'ouvriers charbonniers et à provoquer les plus regrettables désordres...Ce que les excitateurs ne disent pas aux malheureux ouvriers qu'ils égarent, c'est que, s'ils souffrent, le sort du capital n'est pas meilleur que le leur ; depuis quelques années, il est en quelque sorte gratuitement mis à la disposition du travail... " On croit rêver quand on a lu Zola ou qu'on a vu le film sur l'abbé Daens !...

Les autres sommités politiques, parlementaires et ministres, ne semblent guère mieux au fait des réalités sociales de leur pays. On dirait qu'ils ne se rendent pas compte qu'ils sont en train de vivre des événements sans exemple dans l'histoire de la Belgique, qu'ils ont cautionné une répression sans exemple elle aussi, qu'un changement brutal de la politique est en cours, que c'est le commencement de la fin de l'utopie du libéralisme pur et dur enfin confronté à d'insupportables réalités sociales !

Alphonse de Moreau est au cœur de ce changement.

Comme il n'y a bien sûr pas de ministre des affaires sociales c'est lui, ministre de l'industrie qui est chargé de gérer le problème.

Que faire ?

On décide sagement d'organiser une enquête à grande échelle pour bien mesurer l'ampleur de la question. Un rapport est adressé au roi pour lui demander d'approuver un arrêté instituant un comité d'enquête.

Ce rapport signé par M. de Moreau et le premier ministre est très important : il donne le coup d'envoi de la future et abondante législation sociale, il reconnaît enfin la situation dramatique de la classe ouvrière et la nécessité pour l'Etat d'intervenir.

Voici ce fameux " Rapport au roi "

Sire,

Sous un régime de liberté tel que le nôtre, les intérêts de tous les citoyens sont solidaires et les populations ouvrières ont vu leur sort s'améliorer en même temps que celui des autres classes de la société.

Il n'est personne d'ailleurs qui ne puisse aspirer aux plus hautes destinées et, parmi nos chefs d'industrie, combien n'en est-il pas qui ont eux-mêmes manié



Alphonse de Moreau en tenue de gala de ministre

l'outil ou dont le père était de simples artisans ?

Cependant, le sort des ouvriers doit faire plus particulièrement l'objet de la sollicitude des pouvoirs publics. C'est surtout des faibles qu'il faut se préoccuper.

La Belgique n'a point manqué à ce devoir. Les sociétés de secours mutuels, organisées par une loi qui remonte à plus de trente ans, ont pris un grand développement et le gouvernement accorde la personnalité civile à celles qui se font reconnaître. Les caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs jouissent du même avantage et étendent leur bienfait à près de 110.000 ouvriers. La loi sur l'entretien des enfants trouvés et abandonnés, l'amélioration du régime des monts-de-piété, l'institution de sociétés pour la construction de maisons d'ouvriers (mesure à laquelle Votre Majesté s'est toujours particulièrement intéressée), l'établissement de la Caisse générale d'épargne et de retraite, l'organisation de conseils de prud'hommes ont produit, dans des ordres divers, des effets excellents.

En même temps, les lois restrictives dont les ouvriers pouvaient se plaindre ont été supprimées : l'article 1781 du Code civil a été aboli et les travailleurs peuvent se coaliser pourvu que ce soit pacifiquement. Ainsi, le capital et le travail occupent théoriquement le même rang dans la production de la richesse et c'est librement qu'ils règlent leurs rapports.

L'initiative privée a, d'autre part, provoqué la création d'associations, de syndicats, de corporations et de patronages qui ont pour but l'augmentation du bien-être moral et matériel des classes laborieuses ; et un grand nombre d'établissements industriels ont créé, au profit de ceux qu'ils emploient, des institutions spéciales de prévoyance ou de charité.

Il s'en faut cependant que tout soit fait, et le problème de l'amélioration du sort des ouvriers s'impose, au contraire, plus que jamais à l'attention de tous.

L'évolution économique à laquelle nous assistons, le développement énorme de la production dans tous les pays du monde et la baisse des prix qui en est la conséquence, les effets de la libre concurrence dans certains pays et de l'adoption de tarifs protecteurs dans d'autres ont amené des difficultés imprévues et créé entre le capital et le travail un antagonisme plus apparent que réel.

Le moment semble donc venu d'étudier avec ensemble et méthode l'état de nos populations ouvrières et des industries qui les emploient, et d'examiner quelles sont les institutions à créer ou les mesures à pren-

dre en vue d'améliorer la situation. Dans ces derniers temps, les sciences sociales ont été l'objet de travaux considérables, des idées nouvelles se sont fait jour et des législations étrangères ont tracé des précédents qui sont dignes d'une étude attentive.

Ce travail, Sire, sera ardu et il soulèvera de nombreuses difficultés ; mais, plus il y a d'intérêts en jeu, plus il importe de chercher sans retard à les concilier et à les harmoniser.

Nous avons, Sire, que nous répondons aux sentiments de Votre Majesté en soumettant à Son approbation un projet d'arrêté royal instituant un comité d'étude composé de membres du Parlement, d'économistes et de publicistes.

Il aura pour mission de s'enquérir de la situation du travail industriel dans le royaume et d'étudier toutes les mesures qui pourraient l'améliorer. L'attention constante que Votre Majesté apporte aux grands intérêts sociaux et la sollicitude qu'Elle a toujours montrée pour tout ce qui peut développer l'activité nationale et agrandir ses horizons, nous sont un sûr garant de la bienveillance avec laquelle Elle accueillera notre projet.

Nous sommes, avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, les très humbles et très fidèles serviteurs,
Le ministre des Finances, A. Beernaert

Le ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics, Chevalier de Moreau.

Bruxelles, le 14 avril 1886.

Remarquez que dans cette lettre au roi, qui est un modèle du genre, assez lénifiante, on ne fait aucune allusion aux événements terribles qui viennent de secouer la Belgique. Le roi, non seulement approuve l'arrêté, mais encore l'amplifie dans son discours du trône de novembre 86. Le souverain donne enfin une petite coloration sociale au libéralisme débridé dont il admire les vertus.

Extrait du discours du trône : " *La situation des classes laborieuses est hautement digne d'intérêt et ce sera le devoir de la législature de chercher avec un surcroît de sollicitude à l'améliorer. Peut-être a-t-on trop compté sur le seul effet des principes, d'ailleurs si féconds de liberté. Il est juste que la loi entoure d'une protection spéciale les faibles et les malheureux. Il convient notamment de favoriser la libre formation de groupes professionnels, d'établir entre les chefs*

LA CARTE DE NAUDIN LE CADET LEVEE DE 1711 à 1723

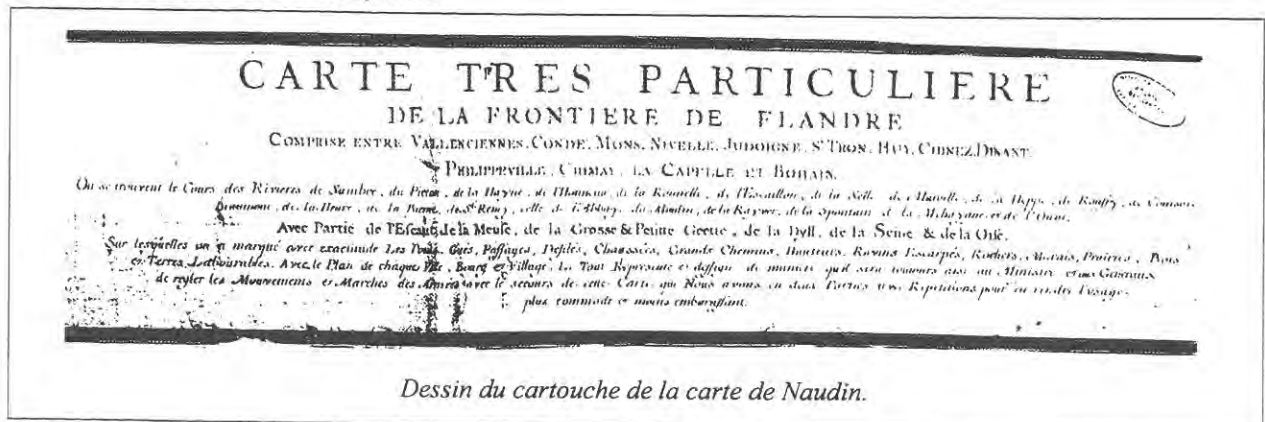
Cette carte est conservée au Service historique de l'armée de terre à Vincennes.

L'extrait concernant Andoy et Wierde est reproduit avec leur autorisation grâce à un document photographique de la Région Wallonne faisant partie de la collection relative au Patrimoine cartographique de la Wallonie - Direction de la topographie et de la Cartographie.

Depuis la fin du XVIIème siècle, les topographes Naudin parcourent pendant plusieurs décennies de vastes étendues des territoires du Nord. Parmi les Naudin, il y a «le Cadet» qui dessine à partir de 1711 une «*Carte très particulière de la frontière de Flandre comprise entre Vallenciennes, Condé, Mons, Nivelles, Judoigne, St Tron, Huy, Chinez, Dinant, Philippeville, Chimay, La Capelle et Bohain (...)*».

Pour notre plus grand bonheur, le chemin de Naudin le Cadet passe par Andoy et Wierde...

La carte est manuscrite. Elle est remarquable par le souci des détails parce qu'il a «*marqué avec exactitude Les Ponts, Gués, Passages, Défilés, Chaussées, Grands Chemins, Hauteurs, Ravins Escarpés, Rochers, Marais, Prairies, Bois et Terres Labourables*». C'est ainsi qu'à Andoy, on distingue le Chêne Saint-Roch (voir le Crespon numéro 12), un arbre isolé à l'emplacement dit des Deux chênes sur le «*Chemin de Namur à Huy*» et, un peu plus loin vers Limoy le Chêne du chemin de Basseilles. Sur le Tronquoy, un gué est marqué près de la «*Cense de Weck*» ainsi que l'étang avec la retenue qui donne une descente d'eau pour actionner le moulin. A Wierde (que Naudin a baptisé par erreur «*Mojet*»), on distingue aussi deux arbres isolés, et sur le «*Chemin de Namur à Luxembourg*» après la «*Cense Le Treinquoire*», à la limite de Sart-Bernard et Arville, le «*gibet*» qu'un cerclemenage de 1672 relate en ces termes: «*... sommes esté conduit du cotté d'occident, au grand chemin allant de Namur à Luxembourg, en un endroit où il y a eu ci-devant un gibet planté, auquel at esté pendue une femme nomée Barbe Barrabas, par sentence rendue en la haulte court d'Entre-Meuse et Arche, ...*».



Dessin du cartouche de la carte de Naudin.



Gironcourt H.

Hirpen

Boissine Chau

Bois de

Gironcourt

Chemin de Namur

Chemin de Namur

de Namur

Limoy

Huy

La Perche Andoy

Andoy

Luxembourg

Natienne

Weck C^e

Hojet

La Haye des
Pauvres

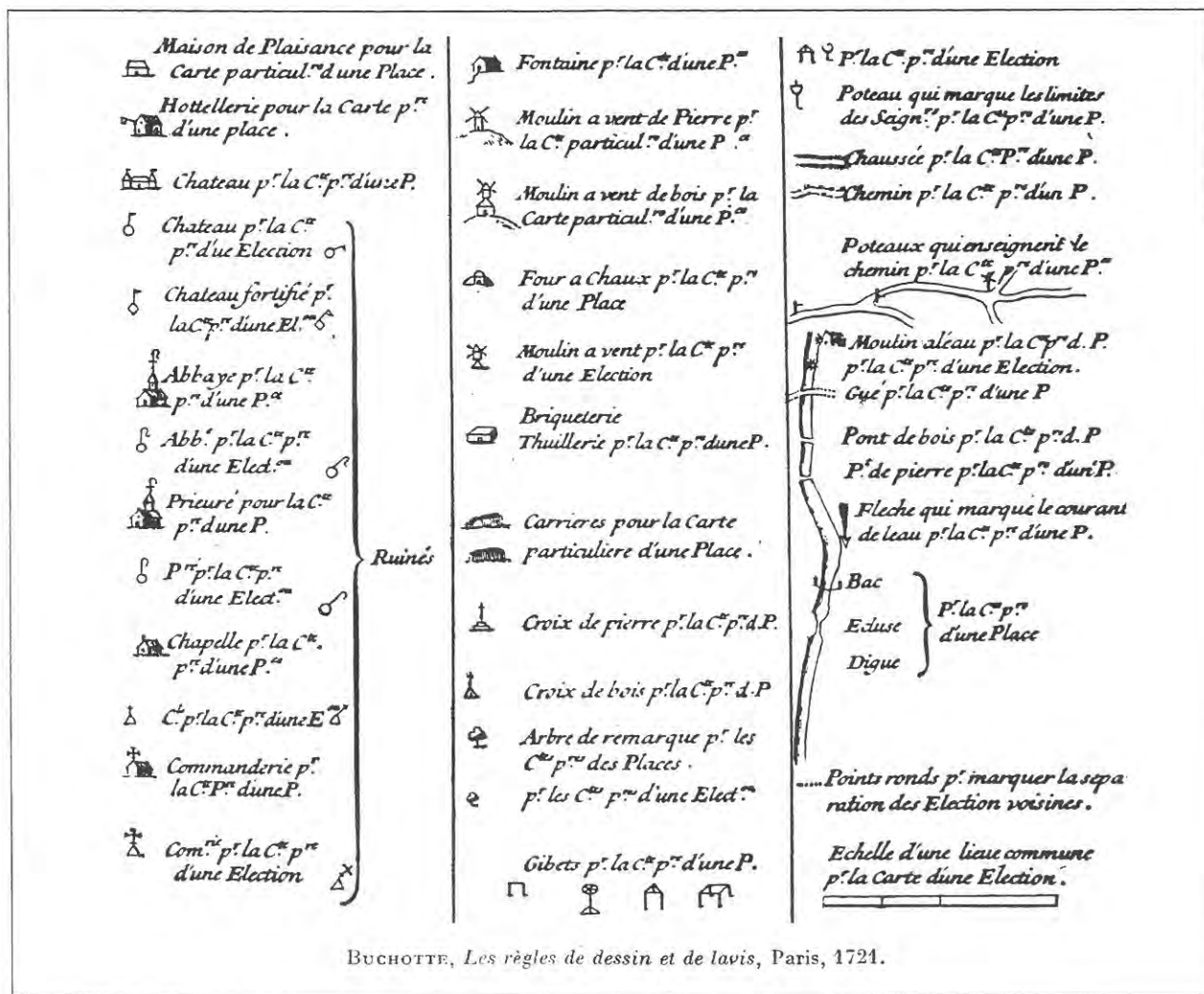
Letrouquoire
C^e

Le dessin reprend «le plan de chaque Ville, Bourg et Village» et dans chaque site habité, le contour des habitations est tellement précis qu'on peut les compter. Parmi les bâtiments, on distingue les églises qui sont marquées d'une croix.

Pour marquer l'intérêt militaire de cette carte qui, avant toute chose, doit guider les armées en campagne, Naudin indique: «Le Tout représenté et dessiné de manière qu'il sera toujours aisé au Ministre et aux Généraux de régler les Mouvements et Marche des Armées avec le secours de cette Carte que nous avons en deux parties avec répétitions pour en rendre l'usage plus commode et moins embarrassant».

Pour compléter, Naudin mentionne en «Remarques» que «Les routes qui vont d'une ville a l'autre et celles qui traversent les Bois et Rivières et par lesquelles les Armées peuvent passer tres facilement sont Coloriées d'une Couleur Brune et ombrées, celles qui vont d'un village a l'autre sont Coloriées de même mais plus Claires». Chez nous, la route des armées passe par le «Chemin de Namur à Luxembourg» devenue aujourd'hui suivant un tracé différent la Chaussée de Marche et le «Chemin de Namur à Huy», l'actuelle rue des Balaives prolongée par la rue de Limoy.

Cette carte est datée de 1723, Elle a été levée sur les lieux de 1711 à 1723 par Naudin le Cadet, Lieutenant Colonel et Ingénieur dans les troupes de S.A.E. de Bavière.



BUCHOTTE, Les règles de dessin et de lavis, Paris, 1724.

d'industrie et les ouvriers des liens nouveaux sous forme de conseils d'arbitrage et de conciliation, de réglementer le travail des femmes et des enfants, de réprimer les abus qui se produisent dans le paiement des salaires, de faciliter la construction d'habitations ouvrières convenables, d'aider au développement des institutions de prévoyance, de secours, d'assurances et de pensions et de chercher à combattre les ravages de l'ignorance et de l'ivrognerie ”.

Voilà qui va baliser les débuts de la législation sociale !

Le Moniteur du 17 avril 86 publie l'arrêté instituant un comité qui est passé dans l'histoire sous le nom de “ Commission du Travail ” :

“ Sur la proposition de Nos ministres des finances et de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics, Nous avons arrêté et arrêtons

Art. 1^{er}. Il est institué un comité chargé de s'enquérir de la situation du travail industriel dans le royaume et d'étudier les mesures qui pourraient l'améliorer

Art. 2. Sont nommés membres de ce comité : ... ”

Je vous fais grâce des noms des trente-cinq membres parmi lesquels on trouve onze députés, cinq sénateurs, cinq professeurs d'université, deux publicistes, deux ministres d'Etat, un chanoine, deux ingénieurs, l'inspecteur général des prisons,...et M. Buls, bourgmestre de Bruxelles.

La Commission du Travail enquête pendant plus d'un an ; ses travaux, dont la publication emplit quatre volumes, sont clôturés le 4 juin 1887 et se concluent évidemment par des recommandations.

Voici quelque extraits des procès-verbaux des séances.

- Le directeur d'une filature de coton de Braine l'Alleud

Le travail journalier est de treize heures pour les hommes, les femmes et les enfants ; en hiver de 5 heures et demi du matin à 7 heures et demi du soir ; il y a repos de midi à 1 heure. Il faudrait réduire de manière générale le travail à onze heures.

- Un forgeron de Nivelles

...On fait les prix après coup suivant les heures de travail, l'ouvrier ne sait donc pas ce qu'on va lui payer. Nos salaires ont diminué de moitié depuis 1883.

Le salaire est payé par mois ; le 25, on reçoit un acompte sur le mois courant et le 10 du mois suivant le reste du gain qui sert pendant dix jours de garantie au patron. Les ouvriers voudraient être payés tous les deux vendredis...

- Un tisserand de Braine l'Alleud

Il y a cinq ans, j'avais onze francs d'une pièce de coutil ; à présent, je n'en ai plus que cinq. Le contre-maître de l'usine tient boutique ; lorsque nous allons toucher notre salaire il exige que nous laissions deux francs à la pièce et que nous prenions des fournitures pour cette somme...

Ce dernier exemple, c'est le “ truck-system ” qui consiste à payer une part du salaire en nature, en produits vendus dans un magasin de l'employeur.

Les débuts de la législation sociale

Les recommandations de la Commission du Travail vont être transformées en lois. Mais cela va prendre des années, beaucoup d'années. Par exemple, sauf pour les enfants, il faudra attendre les années 30 pour que les ouvriers obtiennent une diminution substantielle du temps de travail (on parle maintenant des 32 heures/semaine ; quand on songe qu'il y a un siècle c'était 13 heures x 6 souvent 7 ; le repos du dimanche n'est voté qu'en 1905 !).

Le chevalier de Moreau signe le 16 août 1887 les deux premières lois engendrées par la commission. La première est la “ Loi instituant le conseil d'industrie et du travail ”

Art. 1^{er} : Il est institué, dans toute localité où l'utilité en est constatée, un conseil de l'industrie et du travail. Ce conseil a pour mission de délibérer sur les intérêts communs des patrons et des ouvriers, de prévenir et, au besoin, d'aplanir les différends qui peuvent naître entre eux. Il y a quinze articles réglant le fonctionnement de ces comités...

La deuxième est la “ Loi portant réglementation du paiement des salaires aux ouvriers ”

Art. 1^{er} : Les salaires doivent être payés en monnaie métallique ou fiduciaire, ayant cours légal. Tous paye-

ments effectués sous une autre forme sont nuls et non avendus (monnaie fiduciaire = monnaie de papier).

Cette loi, très importante, met fin au truck-system, une forme de troc qui donnait aux patrons un complément d'exploitation des ouvriers. La loi prévoit des accommodements, notamment l'article 12 ; audacieux mais pas suicidaires, les députés et les ministres ont eux aussi des domestiques !...

Art. 12 : La présente loi ne concerne ni les ouvriers agricoles, ni les domestiques, ni, d'une manière générale, les ouvriers logés et nourris chez leur patron.

Le 18 août 1887 est publiée la " Loi sur l'incensibilité et l'insaisissabilité des salaires des ouvriers ".

Art. 1^{er} : Ne pourront être cédées pour plus de deux cinquièmes ni saisies pour plus d'un cinquième les sommes à payer aux ouvriers et gens de service du chef de leurs salaires. Toute stipulation contraire est nulle.

La première rafale de lois a été assez rapide. D'autres vont suivre à un rythme plus lent : police des établissements dangereux, insalubres et incommodes le 5 mai 1888, limitation du travail des enfants (interdiction de travail aux enfants de moins de douze ans et limitation à 12 heures de la journée de travail) le 31 décembre 1889, contrat de travail le 10 mai 1900, repos du dimanche le 17 juillet 1905, pensions de vieillesse le 10 mai 1900, etc, etc.

La plus grande victoire du mouvement social sera sans doute l'instauration, en 1893, du suffrage universel, tempéré par le vote plural, qui amènera des représentants des ouvriers au pouvoir.

Le Crespon n'étant pas vraiment une revue d'histoire sociale nous en resterons là. Excusez-moi d'avoir été un peu long mais cette page cruciale de notre histoire nationale dans laquelle Alphonse de Moreau, personnage le plus important de notre histoire locale, a joué un rôle intéressant méritait largement un examen un peu approfondi.

Alphonse de Moreau démissionne

L'arrêté royal du 26 août 88 est bref : " La démission donnée le 12 août par M. le chevalier de Moreau (Alphonse) de ses fonctions de ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics est acceptée. Il est remplacé par Léon Debruyn " (Moniteur du 30 août 1888). C'est dommage qu'il doive démissionner parce que le gouvernement qu'il abandonne est l'un de ceux qui auront la durée la plus longue de l'histoire de Belgique ; M. Beernaert ne cédera sa place à M. de Burlet qu'en mars 1894. L'arrêté du 26 août ne donne pas la cause de la démission. Les charges étaient-elles trop lourdes pour une santé fragile ? C'est la raison la plus plausible, qu'évoque une notice biographique du début du siècle, qui nous renseigne aussi sur la suite de la carrière de M. de Moreau : " Après un trop court repos, nous le voyons de nouveau prendre une part active aux débats de la Constituante (la révision de la Constitution aboutit en 1893) et surtout à ceux relatifs au nouveau corps électoral pour la Chambre (en vue du nouveau régime électoral). C'est à cette époque (au début des années 90 ?) que, se basant sur la grande compétence de M. de Moreau en matière financière (décidément ce diable d'homme était compétent en tout !), le conseil d'administration de la Banque Nationale proposa notre éminent député namurois au choix de l'assemblée générale des actionnaires pour remplacer, comme directeur, M. Morel décédé ".

Madame Jacquet-Ladrière n'a pas jugé bon de citer Alphonse de Moreau dans son " Dictionnaire biographique namurois ", récemment édité. Nous allons lui signaler cette regrettable lacune pour une éventuelle nouvelle édition.

G. Donnet

Bibliographie

Histoire de Belgique d'Henry Pirenne.
Racines d'espérance de Léopold Genicot.
Histoire politique de la Belgique de Xavier Mabile.
Annales de la Chambre et Recueil des lois.

AUJOURD'HUI, CANTONNONS-NOUS DANS LES CANTONNIERS

La gestion de notre environnement n'a pas toujours été ce qu'elle est aujourd'hui avec ses moyens modernes. Pensons donc à la situation qu'on trouvait chez nous jusqu'au 19^e siècle. *Les voies de communications n'étaient certainement pas ce qu'elles sont de nos jours. Aussi, les responsables prirent-ils peu à peu conscience de la nécessité d'améliorer et d'étendre le réseau routier.*

Les grandes voies avaient déjà trouvé un début de réalisation, sans pour autant être parfaites : elles restaient fort étroites, boueuses et mal entretenues.

Dans les communes, la situation des petits chemins était encore plus précaire ; leur entretien incombait aux riverains, mais combien de ceux-ci ne se débinaient-ils pas pour limiter leur travail au strict nécessaire. On avait bien élaboré des règlements, une espèce de code de la route de l'époque. La circulation, le stationnement et la conduite des chevaux faisaient l'objet de la sollicitude des autorités.

Mais toutes ces contraintes n'amélioreraient pas l'état des routes. L'idée d'un entretien permanent prit alors naissance. La construction de la chaussée de Naninne à Goyet fut le déclenchement d'une évolution apte à remédier à cet état de choses. Cette route était encore soumise au péage. Le 14 octobre 1863, le conseil communal prit la décision de nommer un commissaire voyer, chargé de percevoir ce droit et d'entretenir cette route en bon état. C'est à Jacques Emmanuel que fut confiée cette tâche. Il était aussi mandaté pour dresser procès-verbal aux contrevenants. Sans doute, cette tâche ne lui plut pas tellement, car le 7 novembre 1867, le conseil communal le remplaça par François Feron, et lui adjoignit Etienne Capelle.

Les mœurs évoluant, le péage fut supprimé le 12 mars 1869 et remplacé par une taxe sur les transports de terre plastique. C'était une route très importante pour cette industrie, qui envoyait sa production vers la Meuse et vers Andenne. A partir de cette date, son entretien fit l'objet d'une adjudication et c'est Martin-Joseph Oger qui remporta le marché, mais il demanda que l'on nomme son fils commissaire voyer. Le marché était conclu pour une période de six ans, mais nous ne savons pas combien de temps il perdura. Cette route fut sans doute reprise par la province et alors entretenue par ses services qui continuent encore aujourd'hui. La route d'Andoy à Loyers était aussi dans ce cas, mais n'avait pas l'importance de celle de Wierde. Je me souviens quand même très bien, dans les années 20, du cantonnier provincial, Octave Gérard, qui n'avait que cette route à entretenir, mais il a disparu de la circulation lors de la reprise de la route par la commune de Wierde. Je le vois encore avec sa brouette et ses outils, bouchant les nids de poule, pelant les bords de gazon, et haletant après chaque effort, car il était asthmatique.

Quant aux autres routes, le conseil n'avait pas attendu trop longtemps pour s'adapter aux nouvelles contingences. Le transport accru, les déplacements plus fréquents, requéraient un entretien plus régulier.

La fonction de cantonnier a été instituée en 1890. Voici le compte rendu de la séance du 18 mai 1890 du conseil communal présidé par M. Pierard qui acte cet événement historique.

“ Ordre du jour : Nomination d'un cantonnier

Le Conseil, revu sa délibération du 4 de ce mois instituant une place de cantonnier communal, vu les candidatures présentées, vu le résultat du scrutin secret auquel il a été procédé conformément à la loi, arrête :

L'assemblée
 tenue le 18 Mai 1890

Sont présents M. M. A. Revard Bourq
 maire président G. Darlet vice-président D.
 Culoz 4^{me} J. Lave D. Despauz E. Har.
 six conseillers et F. Dupartier secrétaire

Ordre du jour
 Nomination d'un cantonnier et
 Le Conseil;

Après sa délibération du 4 de ce mois
 instituant une place de cantonnier commu-
 nunal. (Registre aux procès verbaux
 pages 76 et 77)

Sur la candidature présentée;
 Vu le résultat du scrutin secret auquel
 il a été procédé conformément à telui.

Arrêté.

Le sieur Emile Hambenne journalier à
 Andoy ayant obtenu cinq suffrages sur
 six votants et nommé cantonnier commu-
 nal

Le sieur Emile Hambenne journalier à Andoy ayant obtenu cinq suffrages sur six votants est nommé cantonnier communal.

Il jouira d'un traitement de cinquante francs par mois, ce traitement lui sera payé le dernier jour de chaque mois.

Il devra travailler dans les chemins de la commune sous la surveillance des autorités tous les jours de l'année à l'exception des dimanches, des jours fériés légaux, du jour de l'an, de l'adoration, du lundi de Pâques, de la Pentecôte, de la fête patronale, du lendemain de Noël et de la Toussaint.

Sa journée devra, du 1^{er} avril au 1^{er} novembre, commencer à cinq heures et demie du matin et finir à sept heures du soir avec relais d'une heure et demie pour le dîner, d'une demi-heure pour le déjeuner et d'une demi-heure pour le goûter.

Du 1^{er} novembre au 1^{er} avril, commencer à sept heures du matin et finir à cinq heures du soir avec relais d'une heure pour le dîner, d'une demi-heure pour le déjeuner et d'une demi-heure pour le goûter.

Ses outils seront sa propriété ; il devra les faire réparer à ses frais. La commune lui payera de ce chef à titre d'indemnité une somme de deux francs par mois.

Les boues qu'il raclera des chemins et les terres qu'il retirera des fossés seront sa propriété ; il pourra les vendre à son profit ”.

Emile travailla sans doute de nombreuses années. Nos archives se terminant en 1926, je ne puis indiquer clairement quand Joseph Oger lui succéda, sans doute vers 1930. Joseph était

Du premier Novembre au 1^{er} Avril
 Commencer à Sept heures du matin
 et finir à cinq heures du Soir. ou
 relever d'une heure pour le dîner et
 d'une demi heure pour le déjeuner et d'une
 demi heure pour le goûter.
 Ses outils seront sa propriété
 et devra le faire reparer à ses frais
 La commune lui payera de ce chef
 à titre d'indemnité une somme de
 deux francs par an.
 Le boue qu'il récoltera des chemins
 et les terres qu'il retirera des fossés seront
 sa propriété. il pourra le vendre à son
 profit.
 A Messieurs le sous-maire et au
 que repren
 Le Maire
 Dupassier

un homme travailleur et honnête. Sans jamais recevoir d'ordre de quiconque, il accomplissait sa tâche à la satisfaction de tous. Si la gelée était trop forte, il allait tirer des pierres à la carrière du Crupet, aux Comognes, aujourd'hui le parc d'Andoy. Ces pierres servaient à l'entretien des routes et étaient souvent transportées à pied d'œuvre gratuitement par les fermiers. Ceux-ci trouvaient leur compensation dans l'enlèvement des boues que Joseph extrayait des fossés des routes. C'était encore le temps des chevaux ou des vaches se rendant aux pâturages. Les excréments laissés par ces bêtes sur leur parcours, lessivés par les eaux de pluie, aboutissaient dans ces fossés et fertilisaient de cette manière ces boues convoitées, épargnant ainsi des engrais déjà prohibitifs en ce temps-là.

Les routes d'alors n'étaient pas asphaltées, aussi y avait-il du travail tout au long de l'année, à boucher les trous, à faucher les bords (à la faux), sans compter le travail de fossoyeur. Et tout était fait à temps, sans la moindre défaillance.

Mais l'époque n'en était pas pour autant euphorique. Des bruits de bottes se faisaient entendre aux frontières. Et 1940 vit déferler les armées allemandes dans nos contrées. D'aucuns firent face du mieux qu'ils purent, alors que certains perdirent les pédales. Joseph Oger fut de ceux-là. Il ne supporta pas la présence chez nous des envahisseurs, et il ne résista pas à l'envie de se suicider. Il disparut dans des circonstances malheureuses, laissant la commune sans cantonnier au début de l'occupation.

Les habitants, évacués dans tous les coins de Belgique et de France, revinrent petit à petit et reprirent leurs occupations. Le bourgmestre, Jean de Moreau, rentré lui aussi d'évacuation, fut tout heureux de trouver en Théodule Gérard, un remplaçant du cantonnier Joseph Oger, trop tôt disparu. Tout comme son prédécesseur, Théodule remplit ses fonctions à la satisfaction générale, pendant toute la guerre et jusqu'en 1948, date à laquelle il accéda à l'emploi de garde-champêtre (voir le Crespon n° 18).

Il fallut donc pourvoir à son remplacement et le choix se porta sur Joseph Briac, un soldat de carrière, pensionné du 2^e Chasseurs à cheval, oncle de Tine Briac, bien connue. Joseph était



Joseph Briac.

bâti comme un hercule, travailleur comme deux, toujours de bonne humeur et aimant la droiture. Dans son jeune temps, Joseph n'avait pas beaucoup fréquenté l'école, aussi ses capacités intellectuelles étaient-elles réduites. Il avait tout d'abord travaillé à la briqueterie avant de venir se faire engager à la ferme du château, à Andoy. Le personnel des fermes d'alors était assez nombreux. A ce propos, je pourrais

peut-être vous conter une anecdote qui se colportait au village en ce temps-là. C'était avant 1914, et une jeune fille travaillait aussi dans cette ferme. La vie était dure et le ravitaillement assez réduit, aussi, quelques œufs escamotés dans le nid pouvaient aider sa famille. C'est ce qu'elle fit un beau jour. Elle n'eut d'autre ressource que de les cacher dans sa poitrine, ce qui n'échappa pas à Joseph. Celui-ci, dans un élan soudain de tendresse, empoigna la donzelle, et tout en lui susurrant des déclarations d'amour, la serra si fort dans ses bras puissants qu'il brisa les œufs si douillettement cachés, au grand dam de celle-ci.

Dans les années 50, la grand-route subit déjà d'importants travaux d'élargissement. Aussi, quelques maisons firent-elles les frais de cette modernisation. Au carrefour de la Perche, une chapelle contenant un christ en croix dut être démolie. Monsieur le curé Parmentier récupéra cette croix et lui vint l'idée de la pendre au-dessus du chœur de l'église. Il s'en ouvrit donc à Joseph qui n'hésita pas et se porta volontaire pour ce travail assez dangereux. Il fallait monter au-dessus du plafond sous les combles. Joseph s'en tira à merveille. Redescendu et contemplant son travail avec Monsieur le curé, il eut cette parole qui est restée gravée dans la mémoire des anciens : " Elle est délicieuse, n'est-ce pas Monsieur le curé ". Il faut dire que Joseph ne parlait jamais le français.

Quand il entra en fonction, conscient du travail à accomplir, et devant l'état déplorable de la route d'Andoy, Joseph commanda une nouvelle brouette aux frères Thibaut d'Erpent, charron et maréchal. Elle était de taille impressionnante, qui comblait d'aise notre Joseph. Il charriait les pierres à longueur de journée, remplissait les nids de poule et pour finir, prenait une touffe de gazon du bord pour la retourner sur le tas et ainsi colmater tant bien que mal les



Robert Simon coiffé de sa casquette de cantonnier ; il regarde vers la pointe du clocher le couvreur acrobate en train de replacer le coq.

dénivellations causées par le charroi toujours croissant. Cela faisait dire aux gens qu'il faisait des culs-de-chien, (petits tas de foin qu'on faisait lors de la fenaison).

En 1954, débarqua à Andoy avec sa famille, un ardennais bon teint, qui s'installa à l'actuelle salle Lizée. Robert Simon, c'était son nom, travailla tout d'abord à la ferme Peeters, à Naninne. Il s'engagea ensuite chez l'entrepreneur René André comme manœuvre maçon. Au bout de deux ans, la place de cantonnier étant vacante, Robert se présenta à l'examen prévu pour ce poste : capacité de fauchage (à la faux), tri des déchets de démolition, chose qui se fit au carrefour de Quinaux, qu'on démolissait pour l'élargissement de la grand-route. Naturellement, notre Robert fit là toute la preuve de ses capacités, ce qui lui permit de devenir notre cantonnier apprécié. Il accomplit sa tâche dans la continuité de ses prédécesseurs jusqu'en 1970, année où on lui octroya l'utilisation d'un tracteur

qui lui facilita grandement sa tâche. Mais 1978 vit la fusion des communes. Robert continua comme avant mais devait se rendre le matin à Jambes, avec son tracteur, pour recevoir les ordres du jour. Que de temps perdu ! Enfin il continua comme cela jusqu'en 1984, année de sa pension. Il l'avait bien mérité et il en jouit maintenant d'une manière assez active.

Nous devons maintenant aborder la manière moderne utilisée à la ville de Namur. Toutes les tâches dévolues au cantonnier d'antan, sont maintenant scindées en plusieurs parties : celle de la voirie et des cimetières, celle de l'environnement et celle des parcs et jardins. La ville a aussi divisé son immense territoire en plusieurs secteurs. Celui qui nous occupe consiste dans les anciennes communes situées sur la rive droite de la Meuse. Ce qui intéresse le plus les ruraux que nous sommes est bien sûr l'entretien des chemins, partie dévolue à José Ruelle et son équipe. Il commande donc à une dizaine d'ouvriers qui sont maintenant pourvus d'engins de toutes sortes qui leur facilitent le travail. Nous ne verrons donc plus notre bon cantonnier assis sur un bras de sa brouette, en train de manger sa tartine pendant l'heure de midi. Personne ne le commandait, il savait ce qu'il avait à faire, et nos chemins étaient quand même bien entretenus. Et on avait confiance en cet homme travailleur et toujours de bonne humeur. Nous pouvons le regretter !

Cet article s'insère dans la série intitulée «Images de chez nous pour une image de soi» consacrée à l'évolution d'Andoy et de Wierde vue au travers d'anciens documents. Pour ce cinquième article, ce sont des documents du XVIIème siècle et une carte française levée entre 1711 et 1723 qui illustrent le visage de nos villages à une époque que couvre le «Siècle de Louis XIV» (1638 - 1715).

A cette époque, nous sommes au centre d'une Europe déchirée par des conflits idéologiques et de puissances. Coincés au milieu des belligérants, nous subissons les conséquences de guerres incessantes.

C'est le siècle des malheurs...

IMAGE DE CHEZ NOUS AU TEMPS DE LOUIS XIV

Première partie : Louis XIV à Namur (et un peu à Andoy) en 1692

L'Allemagne exsangue

En 1648, les traités de Westphalie avec la France et avec la Suède mettent fin à la guerre de Trente ans qui a ruiné l'Allemagne.

Dans l'empire des Habsbourg ravagé par ce conflit religieux et politique, la guerre, la famine et les épidémies tuent près de deux tiers de la population. L'Allemagne anéantie, l'Europe n'a plus rien à craindre pour longtemps du côté des Habsbourg.

La fin de l'époque espagnole

Depuis 1635, la France du cardinal de Richelieu se trouve aux côtés des protestants allemands opposés au Saint-Empire des Habsbourg. Le but avoué de Richelieu est de rétablir des frontières naturelles sur le Rhin et les Pyrénées. Avec cette alliance, la France fait la guerre à la très catholique et très puissante Espagne.

Après la chute de l'Empire, l'Espagne de Philippe IV semble être la première puissance du monde. Pourtant, après le désastre de la bataille

de Rocroi en 1643, le contrecoup de la conquête des Amériques, l'expulsion de ses musulmans et plusieurs épidémies de peste qui diminuent la population de près d'un tiers, l'Espagne décline. Par ailleurs, les traités de Westphalie font perdre à Philippe IV ses Pays-Bas du Nord.

La bataille des Dunes entre Dunkerke et Nieuport assure aux Français une victoire décisive sur l'armée espagnole. Vaincue et ruinée, elle signe en 1659 le traité des Pyrénées qui place la France au premier plan européen. Le même jour, le contrat de mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse, la fille de Philippe IV, prépare la politique étrangère du futur Roi-Soleil.

L'Angleterre hors course

Avec seulement 5 millions d'habitants, des conflits religieux internes, sociaux et politiques, l'Angleterre n'est pas à même de jouer un rôle important sur l'échiquier européen. Dans l'attente de son heure, elle peut toutefois fournir une force d'appoint dans les alliances.

La puissance hollandaise

La Hollande contrôle les deux tiers du commerce maritime et elle s'enrichit puissamment en vendant les meilleurs produits aux meilleurs prix. Devenue première puissance économique, elle attire toutes les convoitises.

Le rôle des places fortes

Au cours de la guerre de Trente ans, l'armée statique classique est battue par la redoutable armée suédoise qui innove en pratiquant la guerre de mouvement avec l'aide de la cavalerie. Face à cette nouvelle forme de guerre et au développement de l'artillerie, les vieilles cités aux défenses médiévales n'ont plus d'effet.



La construction d'une place forte d'après une planche de l'Atlas de Masse, un collaborateur de Vauban.

Pour moderniser la protection des villes, les ingénieurs militaires détruisent ou aménagent les vieux murs de défense afin de les incorporer dans de nouvelles enceintes où triomphent les bastions et les courtines. C'est le temps des places fortifiées qui occupent un rôle de premier plan comme rempart ou comme point d'appui pour lancer des opérations de guerre. Placées aux frontières, elles forment un solide système de défense du territoire.

L'armée française se modernise

En France, Vauban se distingue comme le maître dans l'art des fortifications. Par ailleurs, en transformant les techniques de la guerre de siège, il se forge au travers de victoires de l'armée française une solide réputation de «preneur de places».

Pendant ce temps, le Ministre de la guerre Louvois porte l'armée permanente à 170.000 hommes, généralise l'uniforme, améliore l'équipement, organise et hiérarchise l'armée. C'est ainsi que l'armée conduite par les Turenne, Villars, Luxembourg ou Boufflers devient la plus forte et la plus redoutée d'Europe. Avec cette organisation, Louis XIV peut nour-

rir à son compte le projet de Richelieu : «*Mettre la France en tous lieux où fut la Gaule*», et cela au service de son prestige et de sa gloire. Au nord, cela signifie la conquête des Pays-Bas espagnols.

Pour progresser dans son dessein, il doit prendre les places fortes les unes après les autres...

La guerre de dévolution

Dans le contrat de mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse, il est prévu qu'elle renonce à la succession d'Espagne moyennant le versement d'une dot. A la mort de Philippe IV, cette dot n'est pas versée. Devant cette situation, Louis XIV revendique les droits de son épouse sur les Pays-Bas ; le prétexte étant un droit de «dévolution» reconnu dans le droit privé de certaines provinces belges et favorisant les enfants du premier lit, soit Marie-Thérèse au détriment de son demi-frère Charles II.

Cette guerre de «dévolution» éclate en 1667. L'armée de Turenne forte de 60.000 hommes alliée au génie technique de Vauban permet à la France de prendre plusieurs places fortes des Pays-Bas. Dans nos provinces, c'est le règne du pillage et de la terreur...



Des gravures de soldats d'après l'art militaire français de Giffart.

En réaction à cette guerre, une triple alliance entre les Provinces-Unies, l'Angleterre et la Suède met fin aux expéditions guerrières de Louis XIV. Cela n'est qu'un répit, car la politique extérieure du Roi est d'agrandir son royaume et d'en stabiliser les frontières.

La guerre chez nous

En 1672, après s'être assuré de l'appui de l'Angleterre et de la neutralité de la Suède, le Roi reprend la guerre. Les armées de Turenne et de Condé fortes de 100.000 hommes envahissent la Hollande en passant par le Pays de Liège où tout est pillé. Pour sauver sa patrie, le Stathouder Guillaume d'Orange ouvre les écluses. Les Français sont arrêtés par les inondations.

Bloqués dans leur élan vers le Nord, ils se replient sur les places fortes de nos provinces, mais les affaires de Louis XIV se compliquent lorsque Guillaume d'Orange parvient en 1673 à dresser presque toute l'Europe contre lui. Malgré cela, cinq ans plus tard, le traité de Nimègue consacre la suprématie française sur la scène européenne et l'apogée du règne du Roi-Soleil : on lui reconnaît l'acquisition de nombreuses places fortes qui agrandissent son territoire jusqu'aux portes de Namur.

Les razzias dans nos provinces

En 1683, sans avoir subi de provocations, Louis XIV s'empare de Luxembourg. Ses troupes occupent et pillent presque toutes nos provinces.

La terreur avec son cortège d'horreurs est à nouveau partout...

En 1688, la politique agressive du Roi-Soleil amène l'Europe à se coaliser au sein de la ligue d'Augsbourg pour tenter de contenir l'armée française. Face à cette situation, Louis XIV attaque le premier. Dans la province, c'est à nouveau la guerre. Une première bataille a lieu à Walcourt et se solde par une défaite française, mais le 1er juillet 1690, le maréchal de Luxembourg inflige à Fleurus une solide correction à l'armée alliée.

Maintenant, c'est Namur qui est dans la ligne de mire... Namur, une importante place forte à

prendre... Namur qui est toujours sous contrôle des espagnols...

A cette époque, la citadelle comprend trois parties : le Donjon (l'ancien château comtal), la Médiante (1ère et 2ème enceinte bastionnées) et la Terra Nova (la 3ème enceinte bastionnée). Placée à un endroit stratégique de première importance, les Espagnols y concentrent le meilleur de leur effort pour en faire une formidable forteresse. D'autre part, la ville, qui conserve son vieux rempart médiéval, est entourée d'une enceinte bastionnée. Pour les travaux de fortification, c'est au hollandais Coehoorn, rival de Vauban, que le gouverneur du comté confie l'organisation des défenses. Avec l'appui financier des Etats de Hollande, il construit le fort d'Orange pour couvrir le front vers la Sambre. Par ailleurs, des casernes sont aménagées, les vieilles murailles sont restaurées, des fossés sont creusés, etc.

Pour défendre la place, il y a dix-huit bataillons de soldats composés principalement de hollandais et d'allemands, mais aussi d'espagnols et de wallons. Au total, on compte près de neuf mille hommes placés sous le commandement du prince de Barbenson.

Louis XIV et sa cour devant Namur

Le 24 mai 1692, Louis XIV arrive sous la pluie avec cinquante mille hommes en vue de Namur. Il installe son quartier général dans la ferme Rouge-Cense près du château de Flawinne. Autour du Roi, il y a sa cour. Son «camp» fait figure d'un Versailles-sur-Sambre : les tentes sont doublées de damas et de satin, elles sont éclairées par des chandeliers dorés et reliées entre elles par des chemins de fascines renouvelés tous les soirs.

Le maréchal de Luxembourg s'installe sur la rive droite de la Méhaigne pour empêcher tout secours, le marquis de Ximénès est dans la Marlagne entre la Meuse et la Sambre et le Prince de Condé entre la Rhisnes et la Meuse. Pendant ce temps, l'armée du duc de Boufflers s'installe près de chez nous. On distingue ses campements au Fond des Balaives.

écarpé. Cette forteresse ne consistoit du temps des anciens comtes de *Namar*, que dans la partie qu'on à depuis appellé *le Donjeon*, dont l'enceinte commençoit à une forte grille posée au bas des escaliers, & se terminoit à une porte qui fait encore aujourd'hui l'entrée de la partie qu'on à depuis appellé *Médiane*, dans laquelle, outre l'église de *Saint-Pierre* qu'on y à construite après le siégé de 1748, on voyoit la maison pastorale, quelques caernes, un arsenal, une brasserie &c.

On y montoit par les escaliers qu'on voit encore aujourd'hui & où l'on avoit pratiqué une porte entre des murailles de cinq à six pieds d'épaisseur flanquées de plusieurs hautes & fortes tours qui en défendoient l'accès.

Outre le palais des comtes de *Namar*, ses jardins & autres dépendances, on y voyoit l'église collégiale de *Saint-Pierre*, bâtie en 1198 sous le regne du comte *Philippe premier*, les habitations de treize chanoines qui la desservoient, à la place desquelles on a substitué depuis les bâtimens qui servoient de caernes aux soldats.

Il y avoit encore dans ce donjeon, les maisons des principaux seigneurs attachés à la cour du prince. Elles y subsisterent jusqu'à ce qu'on les fit servir de logement

aux officiers de la garnison, & c'est ce qu'on appelloit de nos jours, *le Pavillon des Officiers*.

Mais le principal objet qu'on voyoit sur ce roc, étoit le château. C'étoit un bâtiment oblong, revêtu de fortes & épaisses murailles, flanquées de huit grosses & hautes tours rondes, lequel étoit d'autant plus respectable par son assiette eu égard surtout à la manière d'attaquer les places en ces temps reculés, qu'il dominoit sur toute la ville & sur la *Meuse* & la *Sambre*, qui lui servoient en même temps de fossés. Ce bâtiment a été depuis employé, comme il est encore aujourd'hui pour un magasin à poudre.

Dans la suite des temps, on a appellé du nom de *Château*, généralement tout l'endroit du roc précité & des montagnes voisines sur lesquelles on a élevé des fortifications, qui sont avec le temps devenues si considérables, qu'elles occupent même beaucoup plus de terrain que la ville entière n'en contient; car outre une infinité de forts détachés, il étoit divisé en quatre parties: savoir le *Donjeon*, la *Médiane*, *Terre-neuve*, & le *fort d'Orange*.

Tous ces ouvrages ont été faits avec le temps. L'Empereur *Maximilien* en 1490

fit construire la *Médiane*, qui fut ainsi appelée dans la suite parce qu'elle étoit placée entre le *Donjon* & *Terre-neuve*.

Pierre Deverchin ténéchal de Hamaut, gouverneur de la ville & province de Namur, ajouta en 1542 deux forts, dont l'un fut appelé le *Fort du diable*, & l'autre le *grand bastion*. Le grand ouvrage de *Terre-neuve* fut commencé vers l'an 1640. *Philippe IV* Roi d'Espagne en augmenta encore considérablement les fortifications en 1655, pendant qu'il faisoit en même temps revêtir la ville de ses dehors & de quantité d'ouvrages à cornes. Le *fort d'Orange*, le chef d'œuvre du célèbre ingénieur *Cornhorn*, fut fait en 1690, le *Pâté* & la *grande* & la *petite Cassotte* en 1692, le *Fort Camus* & d'autres ouvrages vers le bois de *Marlagne* en 1695.

Il en fut de même des fortifications qui bordoient la ville. Elles ne furent aussi achevées qu'en différens temps. Les forts de *Saint-Antoine*, de *Piednoir*, de *Saint-Fiacre*, de *Ballard*, & de *Biwonac* en 1693, le *fort Coquelet* en 1695, les fortifications de *Jambes* & de la porte de *Saint-Nicolas* en 1696. Ce fut alors qu'on démolit toutes ces anciennes tours qui bordoient la Meuse & les murailles de la ville du côté

de cette porte. Il n'en resté plus qu'une, qu'on voit encore aujourd'hui, appelée la *tour de Saint-Roch*.

Toutes ces fortifications furent dans la suite considérablement augmentées par les Hollandois, & principalement après la paix conclue à *Aix-la-Chapelle* en 1748. Il ajoutèrent tant de nouveaux ouvrages à ceux qui existoient déjà, tant à l'entour de la ville que du château, qu'ils rendirent Namur une des plus fortes villes de l'Europe, digne par-là de la curiosité des étrangers.

Mais tous ces beaux ouvrages qui avoient coûté tant de peines, tant de soins, & des sommes immenses aux Hollandois, viennent en l'an 1784 d'être détruits & renversés par une suite des ordres de Sa Majesté l'Empereur *Joseph II* notre auguste Souverain, qui a voulu que généralement toutes les fortifications de la ville & du château, fussent entièrement démantelées & rasées; ce qui a entraîné la destruction d'une partie des remparts de la ville, qui avant cela étoient très-beaux, & formoient une promenade très-agréable, à cause du bon air qu'on y respiroit quand on en faisoit le tour qui est d'une demi lieue. Ils étoient plantés de gros arbres touffus, qui



*Le Roi-Soleil en habits agrémentés d'or au siège de Namur.
(d'après un dessin de N. Langlois conservé à la Bibliothèque Royale Albert Ier).*

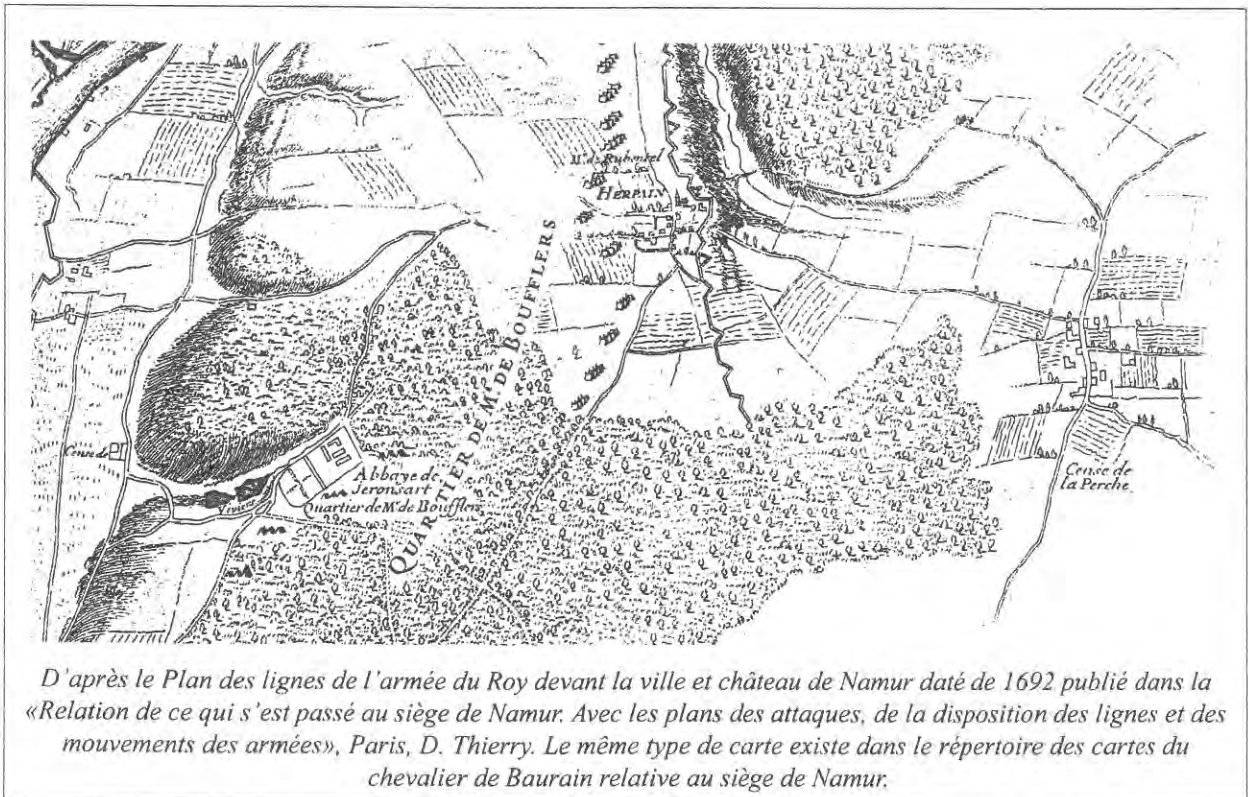
Le siège dure du 24 mai au 1er juillet sous la direction technique de Vauban. Après les opérations d'investissement, l'attaque de la ville commence le 29 mai. Le 5 juin, après sept jours de siège et trois attaques, la ville se rend. C'est ensuite l'assaut de la citadelle à partir du camp du marquis de Ximénès. Le fort d'Orange défendu par Coehoorn est pris le 22 juin, Terra Nova tombe le 29 et le château le 1er juillet.

La rapide victoire française fait son chemin vers Paris sous la plume de Saint Simon, mais aussi de Jean Racine qui est correspondant de guerre. A Paris, il est relayé dans la presse par Boileau, et la France chante une victoire qu'elle n'ima-

ginait pas aussi facile.

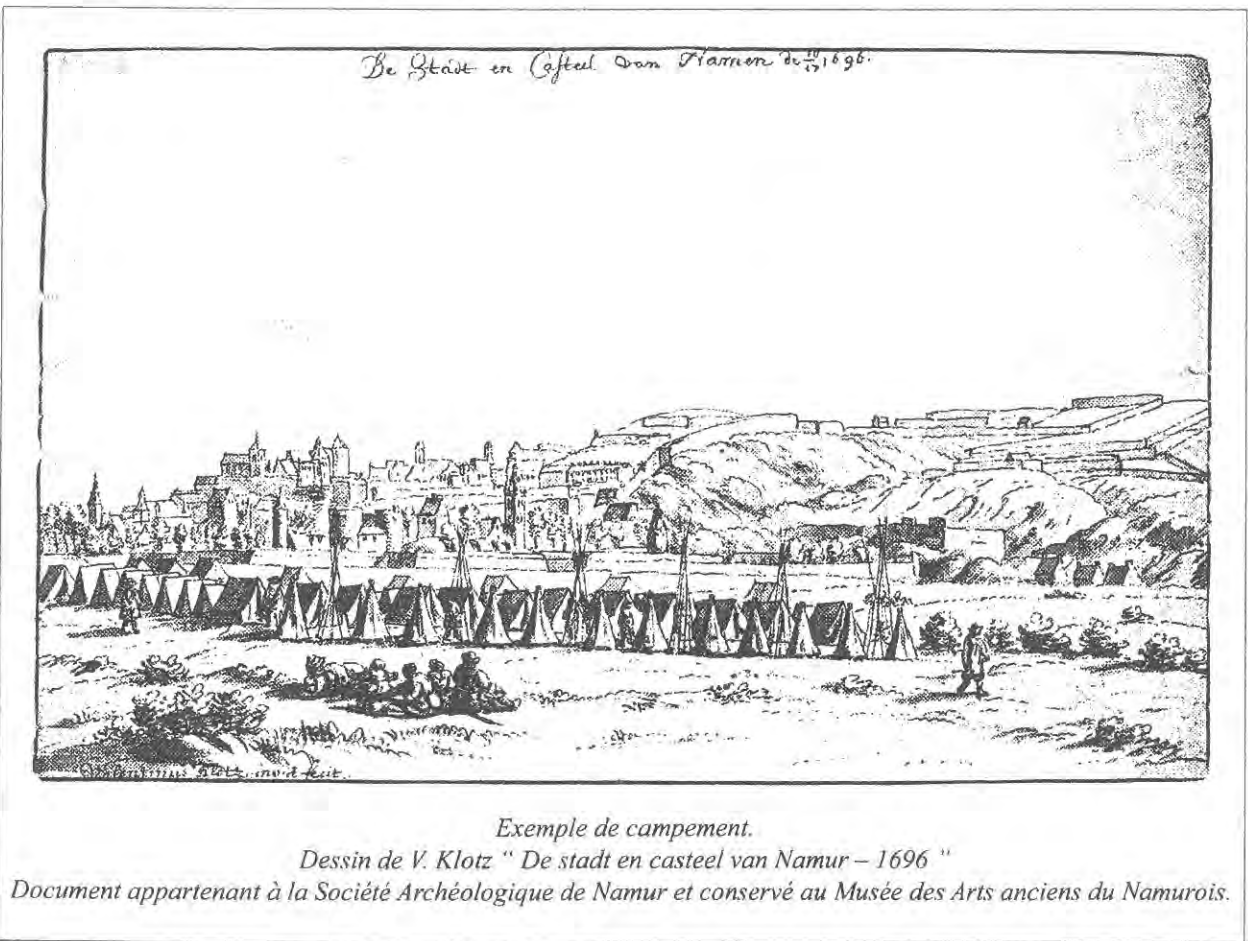
Extrait d'une lettre de Racine à Boileau écrite au camp devant Namur
le 3 juin 1692

«Le siège a bien avancé durant ce temps-là, et nous sommes à l'heure qu'il est au corps de la place. Il n'a point fallu pour cela détourner la Meuse, comme vous m'écriviez qu'on le disait à Paris, et ce qui serait une étrange entreprise ; on n'a pas même eu besoin d'appeler les mousquetaires, ni d'exposer beaucoup de braves gens. M de Vauban, avec son canon et ses bombes a fait lui seul toute l'expédition. Il a trouvé des hauteurs au-deçà et au-delà de la Meuse, où il a placé ses batteries. Il a conduit sa principale tranchée dans un terrain assez resserré entre des hauteurs et une



espèce d'étang à côté, et la Meuse de l'autre. En trois jours il a poussé son travail jusqu'à un petit ruisseau qui coule au pied de la contrescarpe, et s'est rendu maître d'une petite contrescarpe revêtue qui était en deçà de contrescarpe et de là, en moins de

seize heures, a emporté tout le chemin couvert... en telle sorte que cette place si terrible, en un mot Namur, a vu tous ses dehors emportés dans le peu de temps que je vous ai dit...»



Vauban améliore les fortifications

Une fois les Français chez nous, Vauban est chargé de restaurer les fortifications et de les améliorer pour faire de Namur une place imprenable fermant l'accès de la Meuse. A cette fin, la protection du château est renforcée et de nouveaux ouvrages de défense sont construits. C'est ainsi que prennent place dans le système de défense le «mur de Vauban» à l'emplacement des «Vieux murs» et le bastion du Saint-Esprit. Du côté de la ville, c'est l'enceinte qui est perfectionnée. Par ailleurs, les hauteurs vers Bouge sont renforcées par la construction de quatre forts : Saint-Antoine, Saint-Fiacre, Balart et Pied-Noir.

Vauban a d'autres projets, mais les Anglais arrivent...

José Bette

Dans la seconde partie de l'histoire de cette période nous verrons combien ces prises et reprises de la ville forte de Namur ont été dévastatrices pour nos campagnes...

Dans le prochain numéro...

BIBLIOGRAPHIE

- Je vous recommande deux magnifiques livres qui contiennent une importante bibliographie:
- Assiégeants et assiégés au coeur de l'Europe - Namur 1688-1697, coordonné par F. et Ph. Jacquet-Ladrier, CCB, Bruxelles, 1992.
- La guerre de siège sous Louis XIV en Europe et à Huy, par J.P. Rorive, Ed. Racine, Bruxelles, 1998.
- Parmi les autres ouvrages consultés je vous signale principalement:
- M.Parent, Vauban, coll. «Illustres inconnus», Paris, 1982.
- M.Watelet, Paysage de frontières, Ed. Lanoo-Duculot, Paris-Louvain-la-Neuve, 1992.
- J.P. Rorive, L'enfer d'une ville au siècle de Louis XIV, Huy, Namur, le site, les hommes, de l'époque romaine au XVIIIème siècle, ouvrage collectif, CCB, collection histoire, Bruxelles, 1988.
- R.Blouard, Mozet, Histoire et archéologie, Namur.
- R.Blouard, Mont-Ste-Marie et Arville, Histoire et archéologie, Namur, 1952.
- D. Brouwers, Cartulaire de Namur, T. V & VI, Namur, 1924.
- M.Galliot, Histoire générale ecclésiastique et civile de la ville et province de Namur, Liège, 1788.
- F.Rousseau, Namur, ville mosane, Bruxelles, 1958.
- H.Pirenne, Histoire de Belgique, Bruxelles, 1926.
- J.Roland, Histoire abrégée du comté et de la province de Namur, Namur, 1959.
- J.Borgnet, Promenades dans la ville de Namur, 17ème promenade, ASAN V, 1857.

«CEUX DES COMOGNES...»

(Petite chronique de l'enfance de quelques-uns d'entre nous, durant les années '70 et '80)



En ces temps où le cyclisme se sort difficilement du scandale de l'EPO, je me souviens plus spécialement de nos nombreuses activités sportives, elles-aussi influencées par l'actualité de l'époque.

En période de Roland-Garros, c'était le squash sous les ponts de l'autoroute. Ensuite, «Tour de Bossimé» ou «de Mozet» lors de la Grande Boucle, tournois de foot selon l'actualité footballistique, pêche (si, si, un sport... peut-être vous en convaincras-tu un jour... lorsqu'il y aura prescription sur le braconnage), curieux pentathlons, décathlons «maison», vélo-cross, volley (au village), ping-pong, tir à plomb, ...

Comme je l'ai dit, le squash que nous pratiquions se jouait sous les ponts tout neufs de l'autoroute. Celui de la route de Loyers était proche des Comognes, mais fort fréquenté par les voitures. Il s'agissait de taper de toutes ses forces sur une balle de tennis pour l'envoyer rebondir sur le mur en face, au-dessus d'une ligne laissée par le jeu des coffrages de l'ouvrage d'art. Les côtés latéraux n'étant pas fermés, c'était surtout un jeu de fous où l'on passait plus de temps à courir après la balle qu'à la frapper. En raison du trafic déjà trop intense (à notre goût) à cette époque, nous préférions quand même pousser jusqu'au pont du terrain de foot. Tranquillité assurée, mais côte du château à remonter en fin de partie... Quelle indignation quelques années plus tard lorsque nous découvrirent que quelqu'un avait indécemment emprunté notre splendide invention sportive sous le nom de «squash» !

Cette côte du château ! Lorsque j'y repasse, en voiture, au hasard d'un détour, elle a l'air bien anodine. Elle fut pourtant notre premier cauchemar vélocipédique lorsque, ignorant les consignes de maman, nous avons tout doucement étendu notre domaine de plus en plus loin en dehors du quartier. Elle était vite devenue un terrible «casse-patte» à l'issue de nos nombreux «championnats cyclistes». Chaque championnat était invariablement constitué des mêmes courses, mais dans un ordre laissé au hasard.

Par ordre d'importance, il y avait le «Tour de France» ! Nom pompeux pour la plus petite épreuve. Il s'agissait d'effectuer contre la montre ou au sprint un nombre déterminé de tours autour du carré, dans le haut des Comognes, délimité par les maisons de Boris Louis, de Bruno Hesbois, de Bertrand Géronchal et des filles Van Cauter. Ne me demandez pas les noms des rues ! Cela n'avait aucun sens pour nous et nous avons toujours nommé les choses par association avec ce qui s'y trouvait. C'était là nos «lieux dits», en quelque sorte. Et aujourd'hui encore, j'ignore toujours parfaitement le nom des rues du lieu où j'ai grandi ! D'ailleurs, avec la fusion des communes, tout avait changé. Je me suis endormi un jour, wierdois, au 215, avenue du parc, pour me réveiller, namurois, au 5, rue des cytises... Mais c'est une autre histoire...

Sur cet anneau parfaitement plat, nous pédalions comme des forçats, sans s'occuper le moins du monde des voitures. C'était notre terrain de jeu, aux autres de s'accommoder à nous ! Dans cet ordre d'idée, totalement suicidaire il est vrai, je me souviens parfaitement de Pierre-Yves Hayen, déboulant comme un fou sur un dangereux petit vélo bleu (avec un seul frein, à l'avant...) au

carrefour des Dahin et évitant par miracle une auto surgissant tout à coup en sens inverse. A la vérité, il fut plutôt miraculeusement évité par le conducteur, car Pierre-Yves ne contrôlait plus rien... et alla, en un grand cri, s'étaler dans un massif de rosiers, juste en face. Hurlements du cycliste, vociférations de l'automobiliste... et vive mais hypocrite retraite de tous les autres cyclistes vers des lieux plus... cachés. Pierre-Yves dut s'extraire seul des douloureux rosiers, ceci expliquant peut-être un goût pour la botanique qui ne l'a jamais quitté.

Il y avait aussi le «Tour de Bossimé», apprécié pour sa longue descente vers la ferme de Bossimé et son caractère facile au travers de Loyers et le retour par le «Pommier Sauvage». Plus difficile était le «Tour de Loyers». Départ à plat vers Loyers, longue, longue, longue descente vers Mozet et retour par Wierde et le château d'Andoy (le «casse-patte»...). Mais ce tour avait aussi la particularité de posséder un autre nom, dont la seule évocation freinait l'entrain des coureurs cyclistes professionnels que nous étions tous certains de devenir.

Dans l'autre sens, il devenait le terrible «Tour de Mozet» ! Une horreur absolue, avec la longue, longue, longue côte de Mozet... qui a fini par mettre un terme à nos rêves de Galibier ou d'Alpes d'Huez ! Le souvenir de la sortie du bois, en haut de la côte, soufflant, ruisselant, jurant que ce serait la dernière fois m'envahit encore lorsque mon regard se porte sur le splendide village de Maizeret. Parfois, nous passions aussi par le Mont Sainte Marie, pour le plaisir de la descente à travers Wierde.

Notre champion s'appelait invariablement Pierre-André Dahin. Champion de tous nos sports, il courait à l'époque sur un splendide vélo rouge, doté de roues 28 pouces alors que nous n'en étions qu'à du 20 pouces. A peine plus grand que nous (mais cent fois plus costaud !), il chevauchait cet engin en pédalant debout «à l'intérieur» du cadre, passant une jambe sous la barre horizontale qu'il calait contre son bassin. Son style était inédit mais ô combien efficace ! Imbattable au sprint, en côte, à plat, en descente... Imbattable, le «Pierre-An», tout simplement imbattable. Cela dit, de cette façon, il s'est aussi payé les plus belles chutes sur les rues en petits cailloux pointus des Comognes.

Que de genoux et de coudes généreusement rapés sur les routes toutes neuves du quartier. J'en garde de nombreuses traces, comme une parcelle de mon village, comme un filigrane à même la peau des jeux de mon enfance...

Eric Beaujean



MOTS CROISES DU CRESPON

Ces mots croisés, artistiquement concoctés par Jacqueline Coisman (Madame Kratzenstein) sont composés de mots péchés dans les articles parus dans Le Crespon. Vous avez quatre mois pour résoudre ce vaste problème dont vous aurez la solution dans le prochain numéro. Allez ! Courage !...Fouillez votre mémoire et...votre pile de Crespon. Et donnez-nous votre avis...

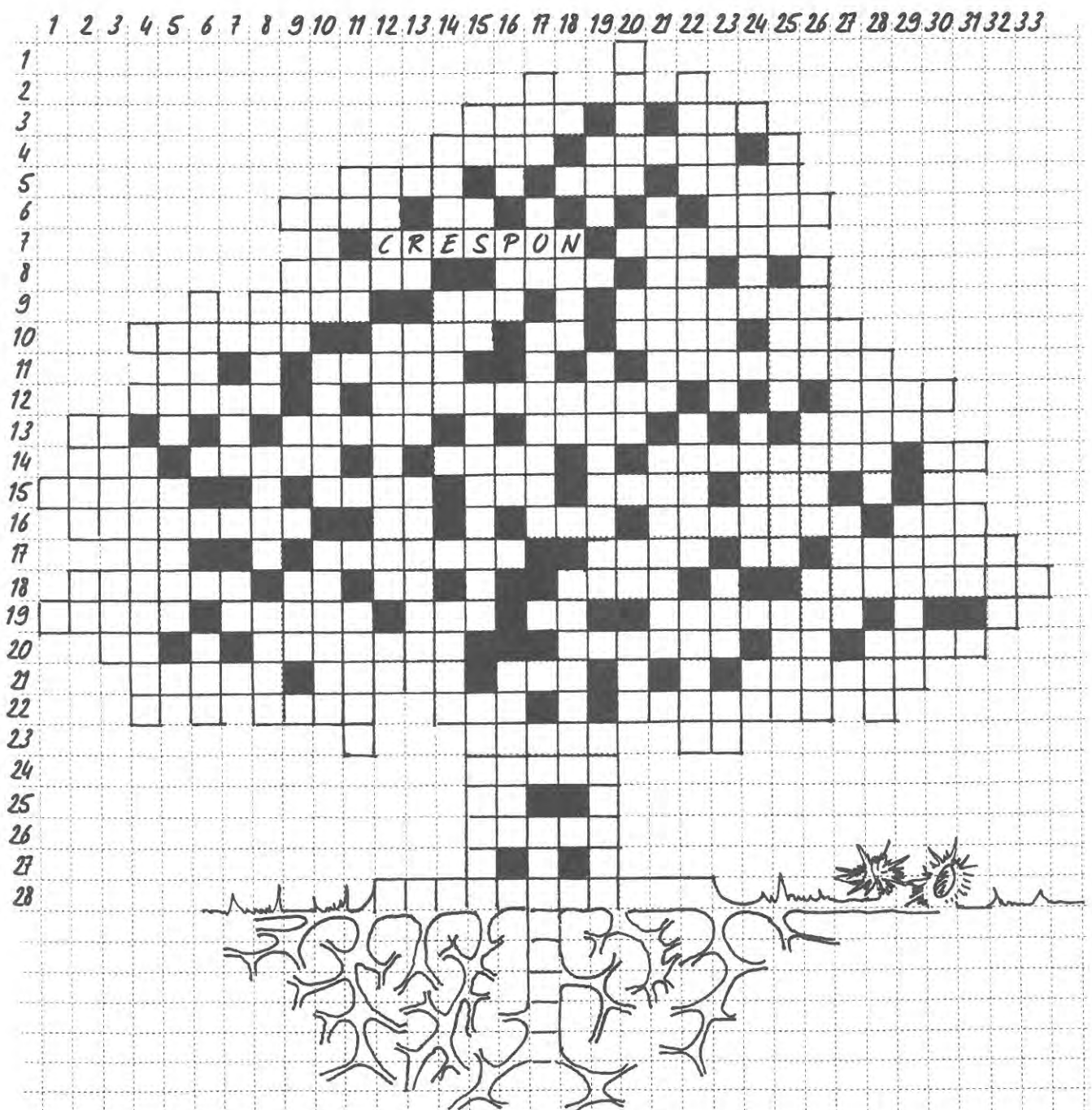
HORIZONTALEMENT

3. Outil du bûcheron - Poème • 4. Canal conduisant l'eau au moulin - Ombellifère toxique • 5. Céréale - Provoqué par le frottement - Terres entourées d'eau • 6. Son réfléchi - Note de musique - Saveur • 7. La menthe en fait partie • 8. Elle rumine dans le pré - Plante à fleurs décoratives des jardins de curé- Consonne doublée • 9. Tige de carotte - Cri des charretiers - Leurs anilles sur le blason de Wierde symbolisaient la richesse de la région • 10. Durant quatre ans le Crespon a organisé un concours... - Il en faut pour faire la moisson - Prénom démonstratif neutre - Véhicule - Enleva • 11. Couleur de fond du blason de Wierde - Perspicacité - Lançaient • 12. Gnomes malicieux de nos grottes - Petit ruisseau de chez nous - Ancienne fortification faisant partie de l'église de Wierde • 13. Consonne doublée - Les dièlex redoutaient que la galerie soit... - Titre de noblesse en Angleterre - Jeune arbre que les bûcherons laissent quand ils coupent les taillis • 14. Roue de poulie creusée d'une gorge où s'engage la corde - Partie du pied - Femelle du lièvre - Les chouettes crient dans la nuit - Carte à jouer • 15. Maison de standing - Choisit pour mettre à part - Conjonction de coordination - Paix : Lettres mélangées - Symbole de pureté • 16. Légumineuse servant de fourrage - Préposition - Bulbe à odeur forte servant de condiment - Un tilleul lui est dédié - Renvoi • 17. Note de musique - Berger communal - Adverbe de lieu- Pronom personnel - Partie de l'église • 18. Il est caché dans l'abîme - Adjectif possessif - Conjonction de subordination - Il est recouvert d'une coquille - Plantation de buis • 19. Imbibé de vin - Arbrisseau épineux à fleurs jaunes - On le traverse les pieds déchaussés - Le chien le ronge - Facilement labourables et fertiles • 20. Conjonction - Sonnerie de cloches accompagnant la prière du matin, du midi et du soir - Le Père Gennotte en avait fabriqué un - Voyelle doublée - Pied de veau • 21. Lors du bombardement du fort des 21 et 22 août les soldats vécurent un véritable... - Chemin dans le jardin - Il fournissait la glu - Contestation en justice • 22. Titre donné au roi - Terrain considéré quant à sa nature - Abri pour le bétail • 23. Partie du lièvre - Du verbe lire • 24. Il était dressé à la limite des communes de Wierde, de Sart-Bernard et de l'ancienne seigneurie d'Arville • 25. Contraction de " en les " • 26. Permis par la loi • 28. Bel arbre dont le fruit est comestible.

VERTICALEMENT

2. Emissions de voix fortes - Téléviseur • 3. Pronom démonstratif neutre - Du verbe rire • 4. Donner à manger • 5. On le craignait dans nos campagnes - Qui a le goût de l'anis • 6. Il avait pour mission de protéger la vallée de la Meuse - Conifère • 7. Du verbe oser - Roulement de tambour • 8. Petit de la biche - Dormir comme... - Compagnon de l'oie • 9. Petite vallée - Poème japonais - Sensation produite par une vibration • 10. Energie, courage - Région où l'on se bat - Le fermier y remise les ballots • 11. Marque la surprise - Adjectif démonstratif - Cacher • 12. Une chapelle lui est dédiée - Ils retournaient à Dinant avec leurs chevaux en traversant nos campagnes - Consonne doublée • 13. Note de musique - Exprime la gaieté - Contient à l'aide d'une digue • 14. La brebis appelle - Clameur - Fatigués • 15. Note de musique - Premier dans une discipline - Coutume - Les résistants y ont caché leurs documents et leur matériel - Compère-loriot • 16. Pied de vigne - Elle vole ce qui brille - Adjectif possessif - Derle • 17. Animé - Instrument de musique

– Maladie infectieuse redoutée dans nos campagnes au début du siècle – Consonne doublée – Chant du moineau • 18. Evidence non reconnue – Note de musique – Espèce d'épinard • 19. Direction suivie par un avion en mission – Petit fruit des sous-bois – Cheval réservé à la reproduction • 20. Mois durant lequel l'arboriculteur a le plus à faire pour entretenir son verger – Adjectif possessif – Lettres de dette – Adverbe de lieu – Courroux • 21. Hanne-ton – Avion qui s'est écrasé à Andoy • 22. Du verbe jouir – Sépare la farine du son – Légumineuse à feuilles décoratives – Qui prétend au même but • 23. Temps accordé pour faire une chose – Echoient dans une loterie – Débit de boisson – Du verbe boire • 24. Sert à polir le verre – Monture sur laquelle la Vierge était assise lorsqu'elle apparut aux chevaliers de Liedekerke – Consonne doublée • 25. Audacieuse – On les gaule – Instrument de musique – Femelle du sanglier • 26. Poursuit une action en justice – Il le lâche pour s'élever – Bienheureux, tranquilles • 27. Autrefois – Boucliers portant les armoiries • 28. Composés de tuiles – Interjection – Qui a de l'âge • 29. Habitude – Espèce de trompe terminant la tête de certains insectes • 30. Plante grasse dont on retire une substance amère, purgative • 31. Du verbe tuer • 32. Abats comestibles du veau.



MOTS CROISES DU CRESPON

COPIE DES DEFINITIONS

Cette copie des définitions (malencontreusement au verso) vous permettra de les placer en regard de la grille. Ce sera beaucoup plus commode.

Cette copie corrige aussi une faute de frappe : le « Petit ruisseau de chez nous » du 12 horizontal est en réalité un « Petit oiseau de chez nous ».

Deux petites erreurs sont ainsi réparées. Vous allez sûrement nous les pardonner !

HORIZONTALEMENT

3. Outil du bûcheron - Poème • 4. Canal conduisant l'eau au moulin - Ombellifère toxique • 5. Céréale - Provoqué par le frottement - Terres entourées d'eau • 6. Son réfléchi - Note de musique - Saveur • 7. La menthe en fait partie • 8. Elle rumine dans le pré - Plante à fleurs décoratives des jardins de curé- Consonne doublée • 9. Tige de carotte - Cri des charretiers - Leurs anilles sur le blason de Wierde symbolisaient la richesse de la région • 10. Durant quatre ans le Crespon a organisé un concours... - Il en faut pour faire la moisson - Prénom démonstratif neutre - Véhicule - Enleva • 11. Couleur de fond du blason de Wierde - Perspicacité - Lançaient • 12. Gnomes malicieux de nos grottes - Petit oiseau de chez nous - Ancienne fortification faisant partie de l'église de Wierde • 13. Consonne doublée - Les dièeux redoutaient que la galerie soit... - Titre de noblesse en Angleterre - Jeune arbre que les bûcherons laissent quand ils coupent les taillis • 14. Roue de poulie creusée d'une gorge où s'engage la corde - Partie du pied - Femelle du lièvre - Les chouettes crient dans la nuit - Carte à jouer • 15. Maison de standing - Choisit pour mettre à part - Conjonction de coordination - Paix : Lettres mélangées - Symbole de pureté • 16. Légumineuse servant de fourrage - Préposition - Bulbe à odeur forte servant de condiment - Un tilleul lui est dédié - Renvoi • 17. Note de musique - Berger communal - Adverbe de lieu- Pronom personnel - Partie de l'église • 18. Il est caché dans l'abîme - Adjectif possessif - Conjonction de subordination - Il est recouvert d'une coquille - Plantation de buis • 19. Imbibé de vin - Arbrisseau épineux à fleurs jaunes - On le traverse les pieds déchaussés - Le chien le ronge - Facilement labourables et fertiles • 20. Conjonction - Sonnerie de cloches accompagnant la prière du matin, du midi et du soir - Le Père Gennotte en avait fabriqué un - Voyelle doublée - Pied de veau • 21. Lors du bombardement du fort des 21 et 22 août les soldats vécurent un véritable... - Chemin dans le jardin - Il fournissait la glu - Contestation en justice • 22. Titre donné au roi - Terrain considéré quant à sa nature - Abri pour le bétail • 23. Partie du lièvre - Du verbe lire • 24. Il était dressé à la limite des communes de Wierde, de Sart-Bernard et de l'ancienne seigneurie d'Arville • 25. Contraction de " en les " • 26. Permis par la loi • 28. Bel arbre dont le fruit est comestible.

VERTICALEMENT

2. Emissions de voix fortes - Téléviseur • 3. Pronom démonstratif neutre - Du verbe rire • 4. Donner à manger • 5. On le craignait dans nos campagnes - Qui a le goût de l'anis • 6. Il avait pour mission de protéger la vallée de la Meuse - Conifère • 7. Du verbe oser - Roulement de tambour • 8. Petit de la biche - Dormir comme... - Compagnon de l'oie • 9. Petite vallée - Poème japonais - Sensation produite par une vibration • 10. Energie, courage - Région où l'on se bat - Le fermier y remise les ballots • 11. Marque la surprise - Adjectif démonstratif - Cacher • 12. Une chapelle lui est dédiée - Ils retournaient à Dinant avec leurs chevaux en traversant nos campagnes - Consonne doublée • 13. Note de musique - Exprime la gaieté - Contient à l'aide d'une digue • 14. La brebis appelle - Clameur - Fatigués • 15. Note de musique - Premier dans une discipline - Coutume - Les résistants y ont caché leurs documents et leur matériel - Compère-loriot • 16. Pied de vigne - Elle vole ce qui brille - Adjectif possessif - Derle • 17. Animé - Instrument de musique



FLEURS

Christy

Chaussée de Marche 90

5141 WIERDE

☎ (081) 40 11 24

ELECTRICITE GENERALE

sprl MILELEC

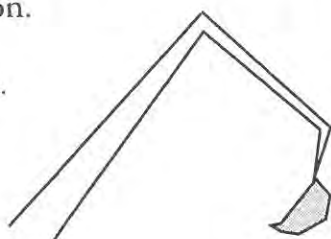
941 chaussée de Marche

5100 WIERDE

Tél.: 081/40.01.00

TRANSPORTS DE :

- Graviers de décoration.
- Empierrement.
- Sable de maçonnerie.
- Terre arable.
- Bois.



POUR TOUS VOS PETITS TERRASSEMENTS :

- Fosses septiques.
- Citerne à eau.
- Parkings.
- Aménagements.

E. HASTIR S.P.R.L.

Rue du Vieux Fermier, 2 - 5100 Wierde

Tél. & Fax : 081/40.21.02

095/57.49.77

TOUS LES SERVICES BANCAIRES
REUNIS SOUS UN MEME TOIT.



LES ARCHITECTES DE L'ARGENT.

EPARGNE

COMPTES

EMPRUNTS

ASSURANCES

CREDIT A L'INDUSTRIE

DANS NOTRE REGION C'EST AUSSI

Jean-Luc LAMBOTTE et Cie scs

Rue de Nanvoie, 2

5100 ANDOY-WIERDE

☎ (081) 40 03 22

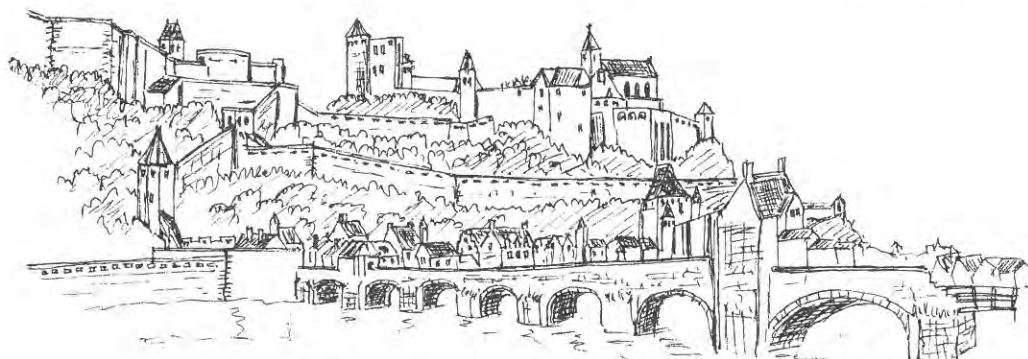
Chée de Louvain, 367

5004 BOUGE

☎ (081) 21 10 05

A L'AGENCE OU A VOTRE DOMICILE :

PLACEMENTS - FINANCEMENTS - ASSURANCES - DEVICES ETRANGERES - OPERATIONS EN BOURSE -
PRETS HYPOTHECAIRES - LIVRETS D'EPARGNE - PAIEMENTS DE TOUS COUPONS - A BOUGE : SALLE DE
COFFRE - BANCONTACT



(d'après Valentin Clotz)

Jacqueline Boudiaex

Agnès et Antoine HESBOIS THYVIS

AGENTS AGREES

DE LA SOCIETE NATIONALE DE CREDIT A L'INDUSTRIE

TOUTES OPERATIONS BANCAIRES

SUR RENDEZ-VOUS
A VOTRE DOMICILE
A VOTRE MEILLEURE CONVENANCE

☎ : 081 / 40 07 41
Avenue des Cytises, 9
5100 ANDOY-WIERDE



Edmond de Moreau

**Chauffage-Sanitaire
Toiture zinguerie**

Tél. & Fax (081) 40 06 76
T.V.A. BE 690.419.274

CHÂTEAU D'ANDOY
5100 Andoy-Wierde

LAMBOTTE José

TRAVAUX DE MACONNERIE

(gros oeuvre, maçonnerie décorative)

TRANSFORMATIONS

BETON, CHAPES, CARRELAGES, ETC.

RUE DU PERSEAU 51 – 5100 ANDOY

☎ : (081) 40 10 96

R.C. Namur : 57.968 T.V.A. : 690.240.914. Entreprise enregistrée



assureur-conseil
prêts - placements

Rue du Fort d'Andoy, 15
5100

WIERDE ☎ (081) 40 16 77

